

Fédération Française d'Airsoft

Siège social : 29 rue Antoine Meillet – 03000 MOULINS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

11 SEPTEMBRE 2021

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Septembre 2021

Auteurs : Benoit MARIUS, Président Laetitia DUSSAULE, Assistante technique Matthis GOURNAY, Secrétaire

Date: 11 Septembre 2021 **Licence**: CC BY-NC-ND 4.0



Préambule	6
1 Bilan moral de l'exercice	8
1.1 Crise sanitaire	8
1.2 Implication des bénévoles	9
1.3 Défense de l'Airsoft	10
1.4 Vote du bilan moral de l'exercice	11
2 Bilan d'activité de l'exercice	12
2.1 Affiliations et Licences	12
2.2 Contacts et FAQ	12
2.3 Approche à la gestion de projet	14
2.4 Règlement Général sur la Protection des Données	15
2.5 Vote du bilan d'activité	15
3 Bilan financier de l'exercice	16
3.1 Bilan comptable 2020	16
3.2 Bilan comptable 2021	17
3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2021	18
3.4 Précisions	19
3.5 Vote du bilan financier	19
4 Rapport des commissions	20
4.1 Commission Communication	20
Présentation de la commission	20
FAQ (Foire Aux Questions)	20
Renouvellement du partenariat avec TLC Marketing	21
Accueil des recrues	21
Campagne de recrutements vidéo	22
Campagnes Google Ads	22



	Organisation de lives vidéos	22
	Boutique Capsule (Spreadshirt)	23
	Chaîne Youtube	23
	Rédaction de fiches "mode opératoire" pour le GESAD	23
	Mise à jour de la brochure de présentation de l'Airsoft	24
	Création d'un espace presse	24
	Guide des outils associatifs	25
	Kit d'affiliation	25
4.2	2 Commission Juridique	26
	Contextualisation	26
	Manquements internes	26
	Manquements externes	26
	Modifications statutaires	27
	Guide de reprise de l'activité	27
	Sollicitations diverses	28
4.3	B Commission Prévention	29
	Guide de reprise de l'activité	29
	Assurance	29
	Assurance professionnelle	30
	Assurance Guyane	30
	Assurance locale	30
	Couverture d'assurance des équipes	30
	Protection juridique	32
	Plaquette EPI	32
	Biodégradabilité des billes	32
	Equipement des mineurs	33
	Certificat médical	33



4.4	Commission Airsoft Sportif	35
	Speedsoft	35
	Tournoi multi activités	35
	Airsoft League	35
	TSVA	36
	Airsoft Milsim Compétitif	36
4.5	5 Commission Formation	38
	Etat des lieux général du chargé de mission	38
	Mise en place de formations aux premiers secours	38
	Mise en place de formations accueil des mineurs	39
4.6	S Commission Événementiel	40
	Etat des lieux général	40
	OP FFA	40
	Les rencontres de la Fédé	40
4.7	7 Commission Technique	41
	Présentation de la commission	41
	Mise en conformité RGPD des cookies du site Internet	41
	Outil de veille juridique	41
	Migration de l'infrastructure du GESAD	42
	Assistance aux utilisateurs du GESAD	42
	Corrections des bugs liés aux adresses mail du GESAD	43
	Affranchissements des kits d'affiliation du GESAD	43
	GESAD Version 4.0	44
	GESAD Version 4.1	44
	GESAD Version 4.2	45
	GESAD Version 4.3	45
	GESAD Version 4.4	45



5 Election des membres du Conseil d'Administration 4		
5.1 Présentation des candidats	46	
5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration	46	
5.1.2 Nouvelles candidatures	46	
5.2 Votes et proclamation des résultats	47	
5.3 Remerciements	47	
6 Elections du Bureau par le Conseil d'Administration	48	
7 Election des chargés de missions par le Conseil d'Administration	49	
8 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir	50	
8.1 Orientations générales	50	
8.2 Fil-rouge	50	
8.3 Mise en place des disciplines sportives	50	
8.4 Règlement Général sur la Protection des Données	51	
8.5 Recrutement de bénévoles	51	
8.6 Vote des orientations	52	
9 Vote du budget	53	
9.1 Budget Prévisionnel	53	
9.2 Licence collector	54	
9.3 Montant des cotisations 2022	54	
9.3.1 Proposition du Conseil d'Administration	55	
9.4 Précisions	55	
10 Fin de séance	56	



Préambule

Le 11 Septembre 2021, à 11h26, les licenciés de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis au

10 Rue Emilie Carles 03400 YZEURE

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président adressée aux licenciés le 5 Août 2021, conformément aux statuts, plus d'un mois avant.

115 membres étaient présents et représentés. Aucun quorum n'étant requis par les Statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoit MARIUS, en sa qualité de Président de la Fédération Française d'Airsoft. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante technique de la Fédération Française d'Airsoft.

Étaient présents les membres du Conseil d'Administration:

- Thibault BARRÉ, Administrateur coopté;
- Laurent BOSELLI, Administrateur;
- Laetitia CERVANTES, Administratrice;
- Matthis GOURNAY, Secrétaire et Administrateur ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, Trésorier et Administrateur ;
- Benoit MARIUS, Président et Administrateur ;
- Alexis POPOFF, Administrateur;
- Yves-Mari PRADELLE, Vice-Président et Administrateur.

Étaient également présents et représentés 107 autres licenciés à jour de leur cotisation.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan moral de l'exercice ;
- Bilan d'activité de l'exercice ;
- Bilan financier de l'exercice ;
- Rapport des commissions ;
- Élection des membres du Conseil d'Administration;
- Élection du Bureau par le Conseil d'Administration ;
- Élection des chargés de missions par le Conseil d'Administration ;
- Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir;
- Vote du budget.

Afin de permettre à chacun de préparer ses interventions, le bilan moral, le bilan d'activité, le bilan financier, les rapports des commissions, les orientations de la Fédération et les



missions des commissions pour l'exercice à venir, ainsi que le budget prévisionnel ont été envoyés à tous les participants inscrits pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi qu'aux licenciés ayant envoyé leurs procurations.

Comme il a été précisé lors de cet envoi, afin de gagner du temps, ces documents ont été considérés comme lus lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, afin de pouvoir faire place directement aux échanges. Un déroulé de l'ordre du jour est donc effectué par le Président, pour appeler les échanges et les votes sur chacun des points.

Pour une question de lisibilité, le contenu de ces documents est repris dans le présent document en intégrant la synthèse des échanges, et des modifications occasionnées dans les rapports.



1 Bilan moral de l'exercice

1.1 Crise sanitaire

Cette année fut marquée par la poursuite de la crise sanitaire entamée début 2020, entraînant tout d'abord une interdiction de l'activité, suivie de nombreuses restrictions et mesures imposées pour une reprise graduelle de l'activité, très contraignantes pour nos associations.

Mécaniquement, comme l'an dernier, l'activité s'en est trouvée réduite, ce qui a provoqué une importante baisse du nombre de demandes d'affiliation, un certain nombre de clubs ayant préféré suspendre leur affiliation en attendant l'an prochain.

Conséquence de cette baisse de volume des cotisations, cotisations qui constituent 99% du chiffre d'affaires, la Fédération a été très tôt mise en difficulté financière. Comme l'an dernier, nous avons dû solliciter les aides de l'Etat et recourir au chômage partiel de Laetitia DUSSAULE, notre Assistante Technique, afin de limiter les charges.

Cependant, bien que n'ayant plus de salarié pour traiter les demandes, la charge de travail ne s'est pas trouvée réduite, bien au contraire. Entre les demandes récurrentes d'informations sur les conditions de reprise, et la rédaction de 16 versions successives du guide de reprise d'activité (21 depuis la fin du premier confinement), les bénévoles ont dû se mobiliser pour répondre aux enjeux de la situation.

Notons également que la situation n'était pas propice car, la plupart du temps, le Gouvernement publiait les arrêtés le jour de leur entrée en application ; publications parfois en contradiction avec les allocutions et les différentes communications des ministères. Il a donc fallu analyser les décrets, seule source juridique fiable, et en faire la synthèse systématiquement dans l'urgence, et ce, en comptant sur des bénévoles qui n'étaient pas forcément disponibles à ce moment-là, tout en gérant les multiples demandes d'information, notamment par des associations non affiliées ou n'ayant pas renouvelé leur affiliation cette année.

Le Président souhaite adresser ses remerciements à tous les bénévoles qui ont répondu présents et ont su rester mobilisés dans la durée pour faire face efficacement à la situation, dans un contexte difficile qui se prolonge depuis un an et demi. La charge a notamment été énorme au sein du staff fédéral, mais les membres ont su répondre présent.

Avec la réduction d'activité et l'augmentation des contraintes, beaucoup d'associations ont subi des pertes d'adhérents, de terrain, de chiffre d'affaires et certaines ne s'en remettront malheureusement pas.



Au niveau de la Fédération, il est à craindre que le volume de demandes d'affiliation puisse être durablement impacté, mettant en danger la pérennité de la Fédération. Cette baisse est à redouter tant par les conséquences des mesures sanitaires - beaucoup de clubs ayant dû réduire, voire arrêter définitivement leur activité - que par la crise économique qui s'annonce et dont les effets sont, classiquement, une réduction du budget des ménages consacré aux loisirs. Les indicateurs économiques sur les effets de cette crise sont actuellement encourageants, mais il est beaucoup trop tôt pour se prononcer.

Il est à noter une certaine véhémence manifestée par certaines personnes vis-à-vis de la Fédération, sur base des mesures du guide de reprise. Les mesures du guide ne sont pas des règles fédérales mais bel et bien légales. Le guide ne fait que documenter des mesures prises par le Gouvernement et imposées à toutes les activités physiques et sportives. Libre à chacun de les respecter, ou non, la Fédération ne faisant que remplir son rôle d'information.

Le Président adresse ses félicitations à tous les clubs qui ont pris leurs responsabilités et ont su s'adapter, tout en respectant les contraintes sanitaires. Il adresse également ses encouragements à tous les pratiquants. Au-delà de la lourdeur de ces mesures nécessaires, il s'agit de refuser d'abandonner la pratique de notre passion, au combien précieuse en ces temps difficiles, tout en veillant à assurer la sécurité de tous.

Le Vice-président tient à remercier tous les membres du staff FFA qui se sont mobilisés pour étudier les décrets et mettre à jour le guide de reprise de l'activité, ainsi que tous ceux qui ont répondu présent pour fournir des réponses documentées, suite aux nombreuses sollicitations du public et des licenciés.

Il ajoute qu'il tient particulièrement à remercier les détracteurs d'hier qui, suite à plusieurs échanges éclairés et documentés avec certains membres du staff, se sont rendus compte que leur vision était biaisée par des rumeurs et des on-dit et qui pour certains ont soit rejoint la Fédération, soit la défendent désormais sur les réseaux sociaux.

1.2 Implication des bénévoles

La difficulté de recruter persiste chaque année. Toutefois, il existe une constance d'implication de l'équipe en place qui est à saluer.

Le Président souhaite, une nouvelle fois, remercier tous les bénévoles ayant œuvré pour la Fédération depuis sa création, et plus particulièrement ceux encore présents aujourd'hui. Merci pour leur engagement et leur dynamisme, fortement remarqué.

L'implication des licenciés dans les actions bénévoles est primordiale dans la vie de la Fédération et les bénévoles impliqués au sein du staff l'ont bien compris. Néanmoins, l'effectif bénévole n'est suffisant pour répondre ni à nos objectifs, ni aux attentes. Nous



sommes donc ouverts aux candidatures de différents types de profil ; la charge de travail de chacun pouvant être adaptée en fonction de la volonté d'implication.

Merci également à tous nos clubs qui portent fièrement les couleurs de la Fédération sur les terrains, notamment grâce aux patchs FFA, aux banderoles clubs affiliés, aux autocollants FFA et aux stands mettant à l'honneur la Fédération.

L'Administrateur Matthis GOURNAY déplore le manque d'investissement de nombreux bénévoles au sein de toutes les associations en cette période, qui à sons sens font preuve de clientélisme et se sont fortement éloignés de la signification du mot "bénévole".

Ce dernier remercie également l'Assistante Technique d'avoir accepté la mise en place du chômage partiel pour son poste, ainsi que le Président qui en conséquence a assuré la prise en charge des réponses auprès des licenciés durant la crise.

1.3 Défense de l'Airsoft

La mission de défense de l'Airsoft exercée par la Fédération rencontre des difficultés, mais également de nombreux freins au sein même de la communauté des pratiquants. Une sensibilisation des licenciés, et plus largement de tous les airsofteurs, est nécessaire sur la question.

Depuis sa création, la Fédération agit efficacement pour la préservation de l'Airsoft, là où plusieurs autres pays, notamment européens, ont subi d'importantes restrictions ces dernières années, et là où des menaces similaires ont été évitées plusieurs fois en France. La récente mise en lumière des événements chez nos cousins canadiens l'a, encore une fois, montré.

Bien que l'avenir de la pratique ne fût pas directement menacé cette année, la crise sanitaire a montré qu'une mobilisation de qualité était nécessaire. Cette mobilisation a permis de mettre rapidement au point un cadre de pratique à même de répondre aux enjeux sanitaires, afin de préserver la sécurité des pratiquants, tout en répondant aux contraintes réglementaires, et de faire évoluer ce cadre en fonction des évolutions très régulières de la réglementation. Cette réponse n'a été possible que grâce à la mobilisation d'une poignée de bénévoles qui ont répondu présent et ont œuvré efficacement pour préparer les conditions de reprise, et accompagner associations et bénévoles dans leurs mise en œuvre.

Si ces bénévoles n'avaient pas été disponibles, nous n'aurions pas été en mesure de publier les mises à jour du guide de reprise de l'activité, ni de répondre aux demandes d'informations sur la question.

Cet épisode montre qu'il est indispensable de compter sur un apport régulier de sang neuf pour que la Fédération puisse continuer de défendre efficacement l'Airsoft dans la durée. En effet, le travail peut vite devenir démotivant pour les bénévoles, sans perspective apportée



par des nouvelles recrues. Il est donc indispensable que les licenciés ne se voient pas comme des clients, consommateurs d'un service, mais comme des adhérents à une association, ce qu'ils sont. Ils doivent pouvoir proposer leur aide en fonction du besoin et non exiger un service en échange d'une cotisation, cotisation dont s'acquittent également tous les bénévoles et élus de la Fédération.

Merci également aux personnes qui encouragent nos bénévoles, leur apportant un peu plus de motivation à chaque fois ! Malgré les dénigrements de certaines personnes propageant des rumeurs sans les vérifier, dénigrements qui contribuent malheureusement au découragement des bénévoles, la Fédération a une fois de plus démontré sa nécessité pour permettre la pratique de l'Airsoft en France.

L'Administrateur Laurent Boselli s'adresse aux membres du staff qui ont apporté les premières réponses sur les réseaux sociaux au sujet de la crise sanitaire, qui parfois étaient mal maîtrisées. Il alerte l'Assemblée sur le fait que nous avons manqué de ressources humaines pour une gestion maîtrisée de la communication, en particulier dans ce contexte de crise. Laëtitia Dussaule, notre assistante, souligne que nous ne disposons toujours pas d'un plan de communication de crise, et que nous avons rencontré les mêmes problèmes en Juin 2015 suite à un accident mortel ayant provoqué le décès de 3 adolescents en Haute-Loire.

1.4 Vote du bilan moral de l'exercice

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan moral de l'exercice.

Avec 115 voix pour, le bilan moral est validé par l'Assemblée à l'unanimité.



2 Bilan d'activité de l'exercice

2.1 Affiliations et Licences

Au 02 Septembre 2021, nous comptons 226 clubs affiliés (241 en fin d'année).

Le nombre d'associations affiliées était de **249** fin 2020, **270** fin 2019, **280** fin 2018, **267** fin 2017, **247** fin 2016, et **210** fin 2015. Malgré une tendance à la hausse du nombre de clubs affiliés depuis la création de la Fédération, on constate une stagnation en 2019 ; stagnation devenue décroissance avec la crise.

Au 02 Septembre 2021, nous dénombrons **3 371** licenciés à jour de leur cotisation (**3 531** en fin d'année).

Le nombre de licenciés était de **3 853** en 2020, **4 221** fin 2019, **4 520** fin 2018, **4 338** fin 2017, **4 036** fin 2016, et **3 522** fin 2015.

L'Administrateur Matthis Gournay intervient pour ajouter qu'il s'inquiète de la baisse constante du nombre de licenciés depuis 2018. Il pense qu'il faudrait étudier précisément les facteurs de cette baisse qui pour lui ne sont pas uniquement dus à la crise covid.

2.2 Contacts et FAQ

Depuis des années, nous recevons beaucoup de demandes via le formulaire de contact, l'adresse mail de contact ou encore le compte Facebook de la Fédération.

La charge est généralement répartie entre l'Assistante Technique et le Président, et certains échanges peuvent ensuite être confiés aux Administrateurs ou aux chargés de missions, selon les sujets abordés.

Ces demandes traitant potentiellement plusieurs demandes sur divers sujets, plus ou moins complexes, sont des opportunités de communiquer avec un public d'origines diverses : nous recevons des questions sur l'affiliation, la réglementation, l'assurance, la création d'entreprise, la demande de conseils divers, d'expertise, de partenariat etc. Nous avons également beaucoup de demandes de précisions par rapport aux nouveaux dossiers.

Il s'agit d'un travail chronophage, mené par Laëtitia, qui permet d'apporter une véritable expertise, dans un grand nombre de domaines autour de l'Airsoft, auprès de tous, comme en attestent les différents retours reçus. Les personnes qui nous ont déjà sollicités pourront confirmer la qualité des réponses apportées dans des domaines divers et variés.



La plateforme utilisée depuis 2014, conjuguée à de bonnes pratiques, nous est réellement utile et nous permet une meilleure réactivité, une meilleure organisation, une meilleure précision ainsi qu'un suivi des échanges. Aussi, nous continuerons de privilégier le mode de communication écrit aux communications téléphoniques, beaucoup plus chronophages. Par ailleurs, il est à noter que certaines questions peuvent être hors du champ de compétence de l'Assistante ou mériter une recherche approfondie, rendant impossible la réponse lors du contact téléphonique. Pour cela, il faut solliciter les spécialistes des diverses commissions qui rappelons-le sont tous bénévoles et ne sont pas forcément disponibles à toute heure pour répondre au téléphone, en raison de leur vie professionnelle et familiale, d'autant plus avec les volumes de contacts gérés à l'échelle fédérale.

Toutefois, il est à noter que depuis la mise en place de la FAQ sur le site internet, chantier coordonné par la commission communication, le volume des demandes a diminué. Cette baisse a permis de libérer du temps de notre assistante et par conséquent la mise en place d'une permanence téléphonique pourrait, de nouveau, être envisagée.

Contrairement à ce qu'on peut lire ou entendre ici et là, hormis pour des sollicitations commerciales et des messages d'insultes, la Fédération a systématiquement répondu à toutes les demandes lui ayant été adressées, quelque soit la provenance : airsofteurs (licenciés ou non), parents, propriétaires, collectivités publiques, forces de l'ordre, entrepreneurs, journalistes etc. Toutefois, notons que pour qu'elles soient traitées, il faut que ces demandes aient été reçues et qu'il soit techniquement possible de les traiter. Cela nécessite que l'utilisateur ait respecté les consignes, c'est-à-dire envoyer la demande sur une adresse mail existante, et non à une adresse "ne pas répondre", et indiquer son adresse mail sans erreur dans le formulaire.

En conclusion, grâce au travail effectué tant par Laëtitia DUSSAULE (mutualisation des connaissances, réponses aux échanges etc.) que par les bénévoles impliqués (rédaction des dossiers, mise en place des outils internes, et renfort auprès de Laëtitia etc.) nous avons de plus en plus de retours positifs. La FFA est autant appréciée par la qualité de ses productions documentaires que par l'expertise, la précision, la réactivité et le professionnalisme de ses réponses.

Le Conseil d'Administration souhaite adresser ses remerciements à Laetitia DUSSAULE qui s'applique chaque jour sur la qualité de son travail.

Par ailleurs, cet exercice a vu naître la mise en place de comptes personnels FFA sur Facebook, par certains membres du staff. Ces comptes permettent de renseigner directement sur Facebook, certains pratiquants qui ne pensent pas à solliciter directement la Fédération. Le Président remercie grandement les bénévoles concernés qui prennent beaucoup de leur temps, et qui subissent bon nombre d'attaques gratuites, pour renseigner les pratiquants directement sur ce réseau social. Il avertit néanmoins qu'il est facile pour tout un chacun de créer un compte sur Facebook. Il invite donc les pratiquants à la plus



grande prudence quant aux propos tenus par ces comptes sur Facebook et invite toutes les personnes qui souhaitent avoir une information officielle de la Fédération à chercher l'information sur le site Internet, nous contacter directement via le formulaire de contact, par mail, ou en privé via la page Facebook officielle.

2.3 Approche à la gestion de projet

Les bénévoles qui interviennent au sein du staff fédéral sont issus de domaines professionnels divers. Cette diversité est une force car elle enrichit énormément la perception de chacun à travers des approches et des idées différentes. Cependant, cette diversité complique le travail d'équipe car chaque bénévole possède ses propres méthodes de travail qu'il est parfois difficile de conjuguer avec celles des autres.

Des tentatives d'uniformisation ont régulièrement été menées par le passé avec plus ou moins de succès. Ces chantiers ont conduit à la mise en place d'un nombre important d'expérimentations avec le déploiement de plusieurs outils internes. Certains sont aujourd'hui utilisés collectivement, d'autres individuellement et un nombre important ont été abandonnés.

Afin de permettre un travail et une communication plus efficace en interne, une harmonisation de certaines pratiques et un meilleur suivi des projets, il a été décidé cette année la mise en place d'une méthode de gestion de projet à tous les projets fédéraux d'une certaine taille.

Le chantier est mené par le Vice-Président, Yves-Mari PRADELLE, et la méthode retenue est la méthode Prince 2. Yves-Mari a obtenu sa certification officielle de praticien Prince 2. Il a mis en place un corpus documentaire qui sert maintenant de base de travail pour tout démarrage de projet interne. Yves-Mari a également mis en place des formations à destination du staff pour l'apprentissage de cette méthode ainsi qu'un accompagnement individuel sur les projets.

Il est encore tôt pour conclure sur la mise en place de cette méthode. Un certain nombre de chargés de dossiers ont éprouvé des réticences importantes quant à la "lourdeur" apparente de la méthode. Après quelques mois de pratique, certains de ceux qui ont pu la mettre en pratique ont vu leur avis évoluer devant les bénéfices apportés. Cependant, de nombreux projets accusent du retard, les bénéfices de la méthode au sein de la structure fédérale sont donc incertains à l'heure actuelle et des ajustements seront probablement nécessaires.

Le Vice-président ajoute qu'il est satisfait des premiers résultats du début de mise en place de la méthode Prince 2 de manière globale, malgré quelques réticences parfois rencontrées ; réticences qui sont tout à fait normales pour ce type de projet.



2.4 Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD, entré en application le 25 Mai 2018, impose de nouvelles règles en matière de gestion des données personnelles. Il s'applique aux entreprises, aux collectivités, mais aussi aux associations.

La désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO - Data Protection Officer) chargé de la mise en œuvre des différentes mesures, en est la première étape opérationnelle. Suite à une décision du Bureau, la charge de DPO appartient désormais aux prérogatives du Secrétaire.

L'étape suivante consiste en l'audit des processus fonctionnels afin de produire des fiches de traitement des données personnelles manipulées par chacun d'eux.

Après un démarrage fastidieux, Marion POULIT, qui était notre Secrétaire et DPO jusqu'au mois d'Août, et Laëtitia DUSSAULE, notre Assistante, ont avancé sur l'audit de nos processus et la production des fiches de traitements fonctionnels des données personnelles. Cependant, il s'agit d'une démarche particulièrement chronophage qui ne représente qu'une partie de leurs missions respectives. Il reste donc du travail.

Suite à sa démission du Conseil d'Administration, Marion n'est plus en charge du RGPD. Elle a cependant beaucoup travaillé sur sa mise en place. Le Conseil d'Administration tient à lui adresser ses plus sincères remerciements pour tout le travail accompli durant son mandat.

Le ou la nouvelle Secrétaire prendra donc le relais, avec Laëtitia, afin de poursuivre la production des fiches de traitements fonctionnels.

Une fois les audits terminés, des évolutions du GESAD sont à prévoir pour le mettre en conformité. Dans l'attente de ces évolutions qui ne pourront avoir lieu qu'une fois l'audit effectué, la Commission Technique a été sensibilisée aux enjeux du RGPD. Elle reste vigilante quant aux données personnelles qui sont utilisées par le GESAD, ainsi que les autres outils utilisés en interne.

2.5 Vote du bilan d'activité

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan d'activité.

Avec 115 voix pour, le bilan d'activité est validé par l'Assemblée à l'unanimité.



3 Bilan financier de l'exercice

L'exercice comptable de la Fédération est basé sur l'année civile. Les annexes comptables des comptes-rendus d'Assemblées Générales Ordinaires sont systématiquement mises à jour une fois l'exercice clos. Ainsi, bien que l'Assemblée Générale Ordinaire ait lieu en Septembre, le compte de résultat de l'année en cours, comprenant tous les mouvements financiers, y compris ceux ayant eu lieu après l'Assemblée Générale, sera disponible en annexe du compte-rendu, lors d'une prochaine mise à jour. C'est pourquoi sont présentés à l'Assemblée le compte de résultat de l'exercice précédent et celui de l'exercice en cours.

3.1 Bilan comptable 2020

Le compte de résultat présenté diffère sur quelques points avec le prévisionnel adopté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019. À l'époque, le Covid-19 n'était pas connu et le bilan actuel a été impacté par la crise sanitaire. Il respecte néanmoins les décisions de modifications prévisionnelles adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire 2020.

62 620,00 € avaient été budgétés en charges, **62 417,15 € ont été réalisés**. En 2019 il s'agissait de 65 613,61 €.

Parmi ces charges, 51 570,00 € en fonctionnement avaient été budgétés, **44 433,81 € seulement ont été réalisés**, notamment grâce à la baisse des cotisations sociales induite par le recours à l'activité partielle pour notre Assistante et la baisse des déplacements des Administrateurs en raison de la crise sanitaire. En 2019, il s'agissait d'un montant total de 52 866,22 € en fonctionnement.

En contrepartie, 10 900,00 € en investissement avaient été budgétés et **17 983,34 € ont pu être réalisés** grâce aux économies réalisées en fonctionnement. Ce budget a notamment permis l'acquisition de matériel pour la chaîne Youtube. En 2019, le montant total en investissement atteignait 12 577,39 €.

65 665,00 € de produits avaient été budgétés, **86 985,58 € ont été réalisés**. 8 487,16 € de moins que prévu ont été collectés pour les cotisation en raison de la crise sanitaire, mais les aides de l'Etat ont permis de récupérer 26 749,39 € de subventions qui n'avaient pas été prévues lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019, avant que le Covid-19 ne se fasse connaître. En 2019, le montant total de produit s'élevait à 68 547,13 €.

Au final, un résultat positif de 3 045,00 € avait été budgeté pour l'exercice 2020, **24 568,43 € ont pu être réalisés**. En 2019 le résultat était de 2 933,52 €.

Le solde financier budgété à l'issue de l'année 2020 était de 23 658,43 €, en pratique un solde financier de **45 181,86** € a été réalisé (20 613,43 € en 2019).



3.2 Bilan comptable 2021

Les chiffres de la colonne "2021" présentent la situation comptable au 1er Septembre 2021. Les chiffres à considérer sont ceux de la colonne "tendance annuelle" qui sont des projections sur la fin d'année 2021. Ils sont établis en fonction de la situation financière connue au jour de la rédaction des rapports de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils prennent en compte les montants réalisés, les montants à venir, et des projections selon la tendance de l'année en cours, des années précédentes, et les éléments connus pouvant impacter ces montants.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020, 65 940,00 € de charges avaient été budgétés pour 2021. La tendance actuelle est d'environ 64 600 € qui devraient être réalisés d'ici la fin de l'année. En 2020 il s'agissait de 62 417,15 €.

Parmi ces charges, 56 850,00 € avaient été budgétés en fonctionnement, et seulement environ 46 600 € devraient être réalisés. Cette différence s'explique principalement, comme en 2020, par la baisse des cotisations sociales induite par le placement en activité partielle de notre assistante mais aussi par une surévaluation des coûts postaux d'expéditions des colis d'affiliation, ainsi que du budget, non consommé, pour de la maintenance technique du GESAD. En 2020, il s'agissait de 44 433,81 € de fonctionnement qui avaient été réalisés.

En contrepartie, 8 940,00 € en investissement avait été budgété et environ **18 000 € devraient être réalisés**. Cette différence, qui a pu avoir lieu grâce aux économies réalisées en fonctionnement, s'explique principalement par la commande, imprévue en 2020, mais validée depuis par le Conseil d'Administration, de grosses évolutions du GESAD. Ces évolutions sont présentées dans le rapport de la Commission Technique. En 2020, il s'agissait de 17 983,34 € qui avait été réalisé en investissement.

67 890,00 € avait été budgétés en produit. Au final, environ **76 500 € devraient être réalisés** d'ici la fin de l'année. Cette différence s'explique par une crise sanitaire qui a duré plus longtemps qu'anticipé en Septembre 2020 : environ 9 000 € de cotisations de moins que prévu (environ 56 000 € d'ici la fin de l'année, au lieu des 65 000 € budgétés), mais près de 17 000 € de subventions en plus par rapport au montant prévu (environ 19 500 € d'ici la fin de l'année, au lieu des 2 400 € budgétés).

Notons également 214,57 € de dons parmi lesquels 63,27 € versés par l'association Team Airsoft 28. Malheureusement, cette association a dû tenir une Assemblée Générale Extraordinaire qui a été contrainte de prononcer sa dissolution. Au cours d'une telle Assemblée, le devenir du budget restant de l'association doit être décidé. Il ne peut légalement pas être récupéré par les adhérents et doit être reversé à d'autres organismes, selon les modalités prévues par les statuts et les décisions de l'Assemblée. Ici les adhérents de la Team Airsoft 28 ont décidé de reverser une partie de leur budget restant à la Fédération pour lui permettre de financer ses actions. Le Président de la Fédération déplore



la dissolution de l'association mais remercie chaleureusement les adhérents pour leur don qui servira à continuer de faire avancer la pratique.

Par ailleurs, Paypal ayant reconnu le caractère désintéressé de la gestion financière de la Fédération, cette dernière est recensée au sein du programme de don de Paypal. Cela se traduit par des petits dons réguliers, effectués via ce programme, par des personnes souhaitant contribuer.

Un résultat d'exercice positif de 1 950,00 € avait été budgété. Au final, il devrait être d'environ 11 800 € en fin d'année 2021.

Le solde budgétaire était de 47 131,86 €. En prenant en compte la nouvelle projection de résultat d'exercice, le solde financier devrait être d'environ **57 000 € en fin d'année 2021**. Il était de 45 181,86 € en 2020, et 20 613,43 € en 2019.

Ce solde doit être relativisé avec les importantes charges récurrentes subies en tant que Fédération employeuse, Fédération qui souhaite, de plus, lancer des projets à l'échelle nationale et qui doit composer avec l'augmentation du coût de la vie chaque année. Il s'agit d'un indicateur de bonne santé mais pas d'abondance financière. À noter que sans les subventions de l'Etat, l'exercice financier 2021 aurait été déficitaire.

3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2021

2019 a vu le lancement des licences collectors. La licence collector comprend, en plus de la licence classique, un patch collector en PVC. En plus de fournir à bon prix un patch PVC de bonne qualité aux couleurs de la Fédération, cette licence permet de soutenir financièrement les actions fédérales en contribuant à la trésorerie.

Le patch 2019 symbolisait le changement de logo de la Fédération. Le taux de licences collector vendues en 2019 s'est élevé à environ 21% du volume de licences total.

Le patch 2020 était dédié aux 10 ans de la Fédération. Le taux de licences collector vendues en 2020 s'est élevé à environ 18% du volume de licences total.

Le patch 2021 reprend le thème d'Airsofteur Responsable défendu par la Fédération depuis 2010. Le taux de licences collector vendues s'élève actuellement à environ 18% du volume de licences total.

Un changement de fournisseur a permis de réaliser des économies sur le coût de revient des patchs collector 2021. Cependant, ceux-ci étant de moins bonne qualité que les précédents, le Conseil d'Administration souhaite faire de nouveau appel à l'ancien fournisseur.



3.4 Précisions

Ce bilan sera annexé au compte-rendu de l'Assemblée Générale. Il sera mis à jour après la clôture de l'exercice comptable. Enfin, certains détails seront transmis aux services adéquats de l'Etat, conformément à nos obligations de représentant de l'Airsoft en France.

3.5 Vote du bilan financier

Le Président appelle l'Assemblée à se prononcer sur les bilans financiers.

Avec 115 voix pour, le bilan financier 2020 est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Avec 115 voix pour, le bilan financier 2021 est validé en l'état actuel à l'unanimité par l'Assemblée.



4 Rapport des commissions

4.1 Commission Communication

Présentation de la commission

La mission de la Commission Communication est de coordonner les actions qui visent à promouvoir une image positive et conforme aux valeurs de la Fédération, et de veiller à la cohérence des messages envoyés en direction de ses différents publics : clubs affiliés et non affiliés, public, médias, partenaires, recrues etc.

À cet effet, elle conçoit et fait valider par le Conseil d'Administration et le Président la stratégie de communication, interne comme externe, puis la met en œuvre, sous leur supervision.

FAQ (Foire Aux Questions)

État du dossier : achevé

<u>Chargé de dossier</u> : Laetitia CERVANTES

L'objectif du dossier est de permettre une réponse immédiate et automatique aux questions les plus fréquemment reçues. Ces questions représentent un éventail large de domaines : questions sur la couverture d'assurance, sur la vie associative, sur l'utilisation du GESAD, sur la législation, sur l'accueil des mineurs, sur les équipements de protection individuel, et bien d'autres.

En plus de permettre à l'internaute de trouver rapidement, et de lui même, réponse à la plupart de ses questions, cela permet de réduire la charge du personnel chargé de répondre à ces sollicitations.

Un outil pour gérer les sollicitations est déjà en service depuis des années. Il a été enrichi, au fil des ans et des sujets, avec des modèles de réponses travaillées pour traiter plus rapidement les guestions les plus fréquentes (180 à ce jour).

La première étape a consisté à extraire l'ensemble de ces questions/réponses. Un travail collectif a ensuite permis de faire le tri et de dégager les principales thématiques. Une sélection de thèmes, et parmi ces thèmes, de questions, a ensuite eu lieu.

L'équipe du projet, au cours d'un important travail collectif, a utilisé les éléments de réponses déjà existants, en reprenant cependant complètement la rédaction avec comme objectif de proposer des réponses simples et accessibles.



L'ensemble a été mis en place sur le site Internet dans une rubrique dédiée. Les thématiques de la FAQ ont également été reprises pour être insérées de manière indépendante sur certaines pages afin de répondre directement aux questions fréquentes selon le thème de la page.

La mise en place de la FAQ a immédiatement été suivie d'une baisse du nombre de sollicitations sur les questions les plus fréquentes.

Renouvellement du partenariat avec TLC Marketing

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

TLC Marketing met en place des jeux concours pour la clientèle de grands groupes commerciaux. Les gagnants de ces jeux ont la possibilité de découvrir une activité inscrite au programme.

Un partenariat a été mis en place en 2018 avec TLC Marketing. Il consiste, pour les clubs qui le souhaitent, à s'inscrire au programme afin d'être référencés pour proposer gracieusement des activités d'Airsoft aux gagnants des jeux concours.

Il s'agit, pour les clubs volontaires, d'une opportunité de recrutement. Dès lors nous recensons, chaque année, les clubs intéressés pour participer à ce programme.

Le programme de TLC a évolué, une convention de renouvellement du partenariat a été signée. À cette heure, la campagne d'inscription des clubs au programme doit être en cours ou s'apprête à être lancée.

Accueil des recrues

État du dossier : en cours

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

Actuellement, les nouvelles recrues sont prises en charge par le chargé de mission de leur commission de tutelle, selon les dossiers sur lesquels elles interviennent. Cet accueil peut être disparate selon les commissions et la disponibilité du chargé de mission. C'est pourquoi un processus d'accompagnement est en cours de conception en lien avec la Commission Formation.

Il s'agit, notamment, de mettre en place une réunion d'accueil, tenue régulièrement pour accueillir les nouveaux arrivants. Cette réunion aura pour but de faire un tour d'horizon de la structure fédérale, de ses compétences, de son fonctionnement, des différentes commissions, des dossiers en cours, des outils et méthodes de travail utilisés.

Un livret d'accueil est également à l'ordre du jour.



Le contenu de la réunion a été déterminé et la préparation des supports est en cours.

Campagne de recrutements vidéo

État du dossier : en cours

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

Afin d'essayer de nouvelle façon de toucher des bénévoles potentiels, la conception d'une campagne de recrutement vidéo a été initiée. La vidéo, sous forme d'animation, parlera des différentes commissions en listant les profils recherchés.

À ce jour, une première version a été réalisée mais nécessite quelques ajustements et mises à jour du contenu en lien avec certaines commissions.

Campagnes Google Ads

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier : Margaux TOMBAL

Dans le cadre du partenariat avec Google, la Fédération dispose d'un crédit publicitaire de 10 000 \$ par mois offert par Google, à utiliser sur son réseau publicitaire Google Ads pour promouvoir le contenu du site Internet.

Cependant, depuis quelques années, le durcissement de la politique de Google vis à vis du contenu mis en avant, rend de plus en plus difficile la tâche de création de publicités en matière d'Airsoft. Toutes publicités pour des dispositifs capables de tirer des projectiles sont dorénavant interdites sur la plateforme, y compris pour les répliques d'Airsoft.

Bien que la Fédération ne vende aucune réplique, et ne fasse pas de publicité pour des répliques, de part son activité dans le domaine de l'Airsoft, les robots interprètent très souvent le contenu du site Internet comme du contenu incompatible avec les campagnes de publicités, et bloquent les campagnes correspondantes. Si bien qu'à ce jour, seulement environ 9 % du crédit publicitaire offert par Google est consommé sur les différentes campagnes de publicité.

Un important travail a lieu, depuis des mois, en lien avec les équipes de Google, pour essayer de corriger cette situation. Cependant, le traitement automatisé complique beaucoup les choses, les robots bloquant régulièrement les campagnes juste après qu'elles aient été débloquées par un employé humain de Google.

Organisation de lives vidéos

État du dossier : en cours

Chargé de dossier: Matthis GOURNAY



Afin de renforcer la proximité avec les pratiquants et permettre des nouveaux échanges, la mise en place de nouveaux moyens d'interaction est régulièrement envisagée. C'est notamment le cas avec un format de lives vidéos qui est en projet.

Un travail technique de mise en place et d'apprentissage est en cours par l'équipe projet et des tests sont régulièrement effectués.

Boutique Capsule (Spreadshirt)

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier : Laurent BOSELLI

En plus de la boutique fédérale, regroupant les produits édités par la FFA, ou en partenariat (Patchs FFA, BD Airsoft Tim, signalétique), une boutique textile est également en place sur le site Internet. Cette boutique, régulièrement alimentée par des nouveaux designs, permet à tout un chacun d'afficher les couleurs de la Fédération, en profitant de nouvelles collections régulières.

Chaîne Youtube

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

La chaîne Youtube fédérale a été créée en 2014. Hormis une vidéo de présentation des Ligues Régionales, et l'organisation d'un live vidéo, elle n'avait jamais servi en externe jusqu'à présent.

En fin d'année dernière, elle a été relancée avec un reportage réalisé par la Taïpans Airsoft Team sur le Milsim ACP. Elle a depuis été enrichie avec un format d'interview diffusé régulièrement tout l'été.

Un travail sur d'autres formats est également en cours depuis près d'un an, mais il s'agit d'une importante quantité de travail, d'autant plus pour répondre à un certain niveau de qualité technique attendu des contenus produits.

Rédaction de fiches "mode opératoire" pour le GESAD

<u>État du dossier</u> : en pause

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

Dans la lignée de la FAQ, il a été envisagé de rédiger des fiches tutorielles pour documenter les actions courantes de gestion de son club dans l'espace membre GESAD. Ces fiches seraient ensuite directement intégrées au GESAD.



Ce dossier a été mis en pause du fait des nombreuses évolutions, en cours et planifiées, du GESAD.

Mise à jour de la brochure de présentation de l'Airsoft

État du dossier : en cours

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

Ces brochures sont envoyées avec le kit d'affiliation chaque année, mais également pour les événements.

Le but est que les clubs disposent d'un support pour faire découvrir l'Airsoft au public. Ce support est à utiliser avec les débutants, les curieux sur les salons, les parents qui souhaitent se renseigner pour leurs enfants, les propriétaires de terrains, les élus, etc.

Le stock actuel de brochures est bientôt épuisé. Dans l'attente de concevoir une nouvelle version, il a été décidé de procéder à des ajustements sur la première version et d'en relancer l'édition.

Shong, créateur d'Airsoft Tim, qui avait illustré la première édition, a donné son accord pour la réutilisation de ses illustrations.

Création d'un espace presse

État du dossier : en pause

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

La Fédération est régulièrement citée dans les médias. Lorsqu'elle est contactée, elle peut prendre le temps d'accompagner les journalistes pour éviter les erreurs préjudiciables à l'image de la discipline.

Mais ce n'est pas toujours le cas. Souvent l'article doit paraître rapidement, le journaliste n'a pas le temps d'effectuer des recherches suffisantes et de solliciter des experts.

Le but du dossier est de proposer aux journalistes un espace dans lequel ils trouveront un ensemble d'éléments libres d'usage sur l'Airsoft, qui pourront être repris dans leurs articles, pour éviter les erreurs. Ces éléments comprendront des informations sur l'Airsoft, les répliques et la législation, des éléments graphiques et des communiqués de presse selon l'actualité.

Le projet a dû être mis en pause pour le moment, en raison d'un manque de ressources humaines disponibles par rapport au volume d'activité.



Guide des outils associatifs

<u>État du dossier</u> : **en pause** <u>Chargé de dossier</u> : À définir

Une réflexion a été initiée dans le but de proposer des outils pour faciliter la gestion associative de nos clubs. Par exemple : module de gestion de la comptabilité de l'association, module de gestion de paiements des adhésions, module de paiement pour la PAF des événements, etc.

Une coopération avec AssoConnect avait initialement été envisagée. Le Conseil d'Administration avait finalement jugé les coûts de fonctionnement de la solution proposée comme trop onéreux. La solution d'un développement du GESAD a donc été adoptée.

À l'heure actuelle, le projet a dû être mis en pause par manque de moyen humain.

Kit d'affiliation

<u>État du dossier</u> : **récurrent** <u>Chargé de dossier</u> : À définir

Cette année a inauguré la fourniture d'un kit d'affiliation aux clubs affiliés, avec, en plus des licences et des éléments de communication divers, la fourniture d'un bonus club.

Cette année le bonus club a consisté en une réédition de la signalétique de balisage des terrains d'Airsoft. Installée aux accès des terrains, elle permet de sensibiliser sur le port des protections oculaires tout en rassurant sur l'activité. Composée d'une bâche fluo, résistante aux conditions extérieures, elle dispose d'œillets pour pouvoir facilement être accrochée.

Cette opération avait pour objectif d'être reconduite, dans la mesure du possible, les années suivantes, avec possiblement d'autres accessoires, selon les idées de l'équipe.

Afin de permettre aux clubs affiliés d'afficher fièrement leur appartenance à la Fédération, mais aussi dans le but d'économiser sur l'envoi des banderoles en prêt lors des événements, une banderole association affiliée a été éditée et expédiée à tous les clubs affiliés comptant au moins 15 adhérents pour 2021.

À ce jour, les retours des clubs sur le kit d'affiliation ont été très positifs.



4.2 Commission Juridique

Contextualisation

Bien qu'il demeure des dossiers, la Commission Juridique est davantage une commission "à missions", qui se mobilise selon les besoins des diverses commissions et le degré d'urgence.

Manquements internes

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier: Thibault BARRÉ

La Fédération reçoit régulièrement des signalements concernant certains comportements.

Les manquements internes à la Fédération sont caractérisés par la violation de la réglementation de la part des clubs affiliés. Les manquements relatifs à l'utilisation, par des pratiquants mineurs, de répliques dont la limite d'énergie ne respecte pas la réglementation en vigueur demeurent les plus fréquents.

Bien qu'elle ne soit pas un organe disciplinaire, la commission juridique prend en compte chaque signalement qu'elle analyse. S'il y a effectivement matière, la commission juridique prend alors contact avec le président du club pour en discuter avec lui, en privilégiant l'aspect pédagogique.

A ce jour, la totalité des manquements internes constatés a été traitée, en bonne intelligence, par le dialogue, sans jamais avoir eu besoin de solliciter les autorités. La Commission Juridique se félicite d'avoir permis aux dirigeants de clubs de prendre conscience des différentes situations.

Manquements externes

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

Les manquements externes à la Fédération sont caractérisés par la mise en danger des pratiquants dans le cadre d'une organisation externe à la Fédération. L'intervention fédérale fait systématiquement suite à la sollicitation d'un club affilié inquiet pour la sécurité de ses adhérents, participants aux événements signalés.

Comme pour les manquements internes, la plupart des situations se règlent en bonne intelligence, par le dialogue et la sensibilisation à propos des enjeux.

Cependant, il arrive parfois que certains organisateurs refusent tout dialogue. Dans ce cas, lorsque la situation provoque la mise en danger des pratiquants, et notamment des



licenciés, l'information est remontée aux autorités compétentes dans le but d'assurer la sécurité.

À ce jour, la totalité des manquements constatés a été traitée.

La Commission Juridique veille attentivement à ce que ces manquements ne soient pas réitérés et, in fine, ne nuisent pas à la sécurité des pratiquants.

Modifications statutaires

État du dossier : achevé

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 10 février 2021, Thibault BARRÉ a sollicité un accord de principe du Conseil d'Administration permettant à la Commission Juridique de préparer, en vue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, une proposition de modifications statutaires, notamment par l'ajout d'une mention au sein de l'objet social de la Fédération.

Il s'agit d'un des avenants présentés au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Septembre 2021.

Une fois voté, le nouvel objet social permettra notamment à la Fédération de défendre les intérêts sécuritaires des pratiquants, y-compris par voie judiciaire, s'il y a lieu.

Une telle modification semblait indispensable au regard du non-respect de la réglementation en matière de sécurité par certaines entités, et du danger qui en découle pour les pratiquants, notamment des pratiquants licenciés.

Bien que cette participation ne soit pas mise en avant, la Fédération est régulièrement sollicitée pour son expertise par les autorités judiciaires suite à des accidents, notamment des accidents mortels. Ces sollicitations interviennent également pour des accidents survenus chez des professionnels ou des clubs non affiliés.

Ces accidents ont motivé cette démarche qui a pour but d'aider à préserver la santé des pratiquants d'Airsoft et de permettre à chacun de pratiquer dans un cadre sécuritaire.

Guide de reprise de l'activité

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier: Thibault BARRÉ

Comme l'année passée, la Commission Juridique a été sollicitée par la Commission Prévention pour les mises à jour du guide de reprise de l'activité.



La Commission Juridique tient sincèrement à remercier les présidents de clubs, les licenciés et les professionnels qui, malgré des doutes, des craintes et des interrogations, ont fait preuve de responsabilité et de patience. De tels comportements honorables ont également permis à la Commission de travailler pleinement de concert avec les autorités, quel que soit le degré de décision.

Sollicitations diverses

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

La Commission a été sollicitée via le formulaire de contact ou la page Facebook pour divers sujets (forces de sécurité de l'État ayant besoin de renseignements divers, clients en litige avec des sociétés proposant des répliques à la vente, particuliers ayant des interrogations concernant leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) et la création d'un terrain d'Airsoft, etc.). Ces sujets ne nécessitent toutefois pas la rédaction de dossiers spécifiques.

La majorité de ces sollicitations émane d'individus qui ne sont pas licenciés. Néanmoins, la Commission Juridique tient à répondre à l'ensemble de ces sollicitations puisqu'il en va de l'image publique de l'Airsoft.

À ce jour, la totalité des sollicitations a été traitée.



4.3 Commission Prévention

Guide de reprise de l'activité

<u>État du dossier</u> : **achevé et tenu à jour** Chargé de dossier : Benoit MARIUS

Le principe est d'effectuer, en lien avec la commission juridique, une veille législative à propos de tous les impacts potentiels de la crise sanitaire envers notre activité, et d'en faire la synthèse pour fournir un protocole sanitaire, systématiquement à jour, aux organisateurs et pratiquants.

Cette synthèse se présente sous la forme d'un guide qui regroupe le protocole sanitaire applicable à l'activité, avec le détails des différents cas de figures possibles et l'explication des mesures.

Seules les sources juridiques officielles sont prises en compte, et elles sont systématiquement sourcées en fin de document, le contenu du guide est donc factuel.

À chaque évolution législative ou réglementaire ayant un impact sur les conditions d'organisation ou de pratique de l'activité, le guide est systématiquement mis à jour avec une nouvelle version publiée le jour même de l'entrée en vigueur des mesures. En effet les décrets, seuls textes faisant foi, étant publiés également le jour même en général, la mise à jour du guide a toujours été extrêmement réactive dès que les informations étaient disponibles, pour permettre aux pratiquants de s'organiser. Notons que généralement les publications ministérielles interviennent avec plusieurs jours de retard, et souvent avec des simplifications les rendant fausses pour certains cas de figure.

Une liste des modifications à la fin du guide détaille de manière exhaustive chacune des modifications apportées par chaque nouvelle version du guide par rapport à sa version précédente. La version actuelle du guide, 6.1, est la 21 ème version à être publiée, et la 16 ème depuis l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Assurance

État du dossier : en cours

<u>Chargé de dossier</u> : Laetitia CERVANTES

Plusieurs sous-dossiers sont en cours dans le cadre de l'assurance.



Assurance professionnelle

La création d'un produit d'assurance dédié aux structures professionnelles organisatrices d'événements d'Airsoft est à l'étude. Des discussions sont en cours avec plusieurs compagnies d'assurances.

Assurance Guyane

La MAIF ne disposant pas de bureaux en Guyane, ses conditions générales excluent cette région de la zone de couverture géographique, hors activité ponctuelle. La même restriction avait été rencontrée pour la Polynésie Française il y a quelques années, mais avait pu être levée à la suite de négociations. Les négociations avec la MAIF n'ayant rien donné pour la Guyane, des discussions avec d'autres compagnies d'assurance et des courtiers sont en cours, afin de créer une couverture équivalente à celle de la MAIF pour les associations d'Airsoft de Guyane.

Saluons l'aide précieuse apportée sur ce dossier par l'association Guyairsoft, proactive pour effectuer la partie locale des démarches, sans qui ces démarches seraient beaucoup plus complexes à distance. Cette coopération démontre qu'une Fédération n'est pas une entreprise qui fournit un service contre une cotisation, mais une structure associative qui a besoin de l'engagement de ses clubs affiliés pour arriver à un résultat collectif.

Assurance locale

Pour répondre à une demande récurrente de certains clubs affiliés, il a été envisagé de mettre en place une couverture d'assurance dite "locale", pour compléter la couverture actuelle vis-à-vis de certains besoins communs. Il s'agit notamment de proposer une assurance locative pour les terrains, une assurance pour les véhicules à moteur, une assurance pour l'équipement des participants, etc.

Actuellement ces garanties peuvent être souscrites sous forme d'options, en demandant un devis sur mesure à la MAIF. Il s'agirait ici de proposer des garanties, toujours optionnelles, mais de façon standardisées, pour tout à la fois sensibiliser les clubs sur les besoins connexes d'assurance, tout en proposant une couverture adaptée, à même de répondre rapidement aux besoins les plus communs.

Des discussions sont en cours avec la MAIF afin de proposer une offre clé en main.

Couverture d'assurance des équipes

Suite à des échanges entre certains clubs et la MAIF, une mise au point paraît nécessaire sur la couverture des équipes non constituées en associations.

Les équipes, non déclarées en préfecture, peuvent souscrire à la couverture d'assurance proposée par la MAIF, via leur affiliation à la FFA. Cette souscription ne pourrait pas avoir lieu directement auprès d'une compagnie d'assurance, y compris auprès de la MAIF, sans



passer par la FFA, car une équipe, contrairement à une association déclarée, n'existe pas juridiquement en tant que personne morale. L'affiliation d'une équipe, non déclarée à la préfecture, auprès de la Fédération permet de devenir un club affilié. Ce lien d'affiliation permet de bénéficier de la couverture d'assurance, via la Fédération car c'est bien la Fédération qui est ici sociétaire dans le cadre du contrat d'assurance fédéral. Cette équipe peut donc bénéficier de la couverture de ses membres par ce biais, mais en revanche, elle ne peut pas couvrir son activité propre en tant que collectivité.

Pour mieux comprendre, dans le cadre du contrat d'assurance avec la MAIF, il convient de distinguer deux types de garanties :

Les garanties des personnes physiques :

- Responsabilité civile Défense
- Indemnisation des Dommages Corporels
- Recours Protection Juridique
- Assistance.

Et les garanties de la collectivité :

- Responsabilité Civile Défense
- Recours Protection juridique
- Couverture des occupations temporaires de moins de 8 jours des clubs.

La collectivité est une personne morale, il faut donc qu'elle existe juridiquement en tant que telle pour que les garanties de la collectivité puissent s'appliquer.

Ainsi, pour un club affilié ayant souscrit à la couverture d'assurance, il convient de distinguer le cas d'une association déclarée avec celui d'une équipe non déclarée :

Une association déclarée est une personne morale au sens juridique. En tant que telle, si elle a souscrit à la couverture d'assurance, elle bénéficie :

- des garanties de la collectivité;
- des garanties des personnes physiques :
 - o pour chacun de ses adhérents, dans le cadre des événements qu'elle organise ou auxquels elle participe ;
 - Pour chacun des participants extérieurs, dans le cadre des événements qu'elle organise.

Une équipe non déclarée, ayant souscrit à la couverture d'assurance, bénéficie :

• des garanties des personnes physiques pour chacun de ses adhérents.

En revanche une équipe non déclarée ne peut pas bénéficier des garanties de la collectivité, car la collectivité n'a pas d'existence juridique en tant que telle. Elle ne peut donc pas



bénéficier non plus des garanties pour les participants non membres lors des événements qu'elle organise, car sans existence juridique en tant que telle, elle ne peut juridiquement pas organiser d'elle-même des événements. Ces événements sont donc légalement considérés comme organisés par un ensemble d'individus dont les participants doivent, chacun, être déclarés auprès de l'assurance via la FFA (cotisation) pour pouvoir être assurés à titre individuel.

La Fédération en profite pour rappeler que la création d'association est la meilleure manière de se regrouper pour pratiquer notre discipline, et qu'un kit de création d'association est librement utilisable sur notre site Internet pour aider les équipes à se constituer en association déclarée.

Protection juridique

Jusqu'à présent la Fédération a toujours été en mesure de se reposer sur son service juridique, composé de plusieurs juristes professionnels qui contribuent bénévolement aux dossiers fédéraux, pour répondre à certaines attaques.

Récemment, certaines structures ont commencé à s'en prendre plus violemment à la Fédération. Ces menaces grandissantes, afin de pouvoir assurer plus efficacement la défense de la Fédération, sans reposer exclusivement sur des bénévoles, mais aussi dans la perspective de contre-attaquer dans les cas qui l'exigeraient, le Conseil d'Administration a décidé d'étudier la souscription d'une protection juridique.

Plusieurs propositions ont été reçues et sont actuellement à l'étude.

Plaquette EPI

<u>État du dossier</u> : **en pause** <u>Chargé de dossier</u> : À définir

Le but du dossier est de créer une plaquette d'information sur les protections oculaires et les normes existantes. Cette plaquette, en plus d'être diffusée avec la documentation fédérale, a vocation à être envoyée aux professionnels afin de les sensibiliser sur la problématique. Les professionnels étant souvent les premiers contacts des débutants, il est important qu'ils soient de bon conseil sur ce sujet important, et qu'ils ne leur fournissent pas des protections oculaires dangereuses.

Ce dossier étant jugé non prioritaire, et aucun bénévole ne s'étant porté volontaire, ce dossier a été mis en pause.

Biodégradabilité des billes

État du dossier : en cours

Chargé de dossier : Jérôme MACÉ-FRANCAZAL



Aujourd'hui différentes caractéristiques se cachent derrière l'appellation "Bio" apposée sur les paquets de projectiles d'Airsoft. L'objectif est de publier un guide détaillant les différentes normes existantes utilisées pour les billes d'Airsoft en matière de biodégradabilité. Le but de ce guide est de documenter et de différencier les exigences de chacune de ces normes, afin de permettre aux pratiquants de savoir ce qui se cache derrière, et de pouvoir choisir leurs billes en connaissance de cause.

À ce jour, le dossier est en phase de synthèse documentaire.

Equipement des mineurs

<u>État du dossier</u> : **en pause** <u>Chargé de dossier</u> : À définir

Notre discipline peut parfois nécessiter l'usage d'équipements particulièrement lourds, encombrants, morphologiquement inadaptés. Cette problématique doit notamment être un sujet de préoccupation important dans le cas des mineurs dont l'usage d'un équipement inadapté peut avoir des graves conséquences sur la santé et l'intégrité physique (problème de croissance, mise en danger si EPI non adapté, etc.).

Le but est de produire un document à propos de l'équipement adapté aux mineurs.

À ce jour, faute de ressources humaines, le dossier a été mis en pause.

Certificat médical

<u>État du dossier</u> : en pause <u>Chargé de dossier</u> : À définir

Selon le type de jeu, la pratique de l'Airsoft peut-être très éprouvante sur le plan physique. En 2017 un pratiquant est décédé sur un terrain, à cause d'un problème cardiaque. Un examen médical aurait peut-être permis de déceler le problème et d'éviter l'accident.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour la pratique de l'Airsoft, la délivrance par un médecin d'un certificat médical de non contre-indication pourrait permettre de réduire ce type de risques. Certaines associations le demandent déjà à leurs adhérents.

L'Airsoft n'est pas une activité suffisamment connue pour que tous les médecins aient une vision globale de l'ensemble des activités physiques et des mouvements susceptibles d'être effectués au cours de la pratique. Le but du dossier est de rédiger un référentiel, à destination des médecins, qui documente les différents types d'activités et de mouvements effectués durant la pratique. De cette manière, le pratiquant qui souhaite obtenir un certificat médical pourra fournir le référentiel à son médecin. Ainsi, ce dernier aura toutes



les informations sur la pratique de l'Airsoft pour qu'il puisse évaluer l'aptitude médicale de son patient, même sans connaître précisément la discipline.

Le dossier a été initié en 2017, plusieurs contributions ont été ponctuellement apportées, mais en l'absence de chargé de dossier, il a été mis en pause.



4.4 Commission Airsoft Sportif

Speedsoft

État du dossier : en cours

Chargé de dossier : Alexis POPOFF

Aujourd'hui il existe une multitude de variantes de disciplines sportives d'Airsoft dites "Speed".

Le but du dossier est de définir un cadre officiel pour l'une d'elle, le Speedsoft, afin de créer une compétition nationale ayant des règles uniformisées, sous l'égide de la Fédération.

Le projet repose sur un règlement sportif très complet rédigé les années précédentes. Ce règlement est en cours d'adaptation pour créer une discipline compatible avec les nouvelles pratiques émergentes et faciliter la logistique d'organisation.

Beaucoup de contacts ont été pris, avec des équipes et des organisateurs, notamment lors de déplacements fédéraux sur des événements dédiés à l'Airsoft Sportif (Speedfest 2021 et Week-end Airsoft en folie). Des recrutements sont également en cours pour renforcer l'équipe.

Tournoi multi activités

État du dossier : en cours

Chargé de dossier : Alexis POPOFF

Le but du dossier est de créer un format de jeu d'Airsoft Sportif reposant sur l'agrégation de plusieurs nouveaux formats de pratiques sportives.

La rédaction du règlement est en cours de finalisation.

Un travail de synthèse et de conception graphique va être lancé pour concevoir la campagne de communication de ce tournoi et le recrutement des participants.

Airsoft League

État du dossier : en cours

Chargé de dossier : Alexis POPOFF

Le but du dossier est de mettre en place un partenariat avec Reality Game, sur l'organisation d'Airsoft League. Airsoft League est une compétition d'Airsoft scénarisée, orientée tactique, qui utilise de l'informatique embarqué.



La participation de la Fédération à cette compétition, organisée par Reality Game, aura pour but d'expérimenter la coopération de la Fédération aux compétitions organisées par des professionnels, ainsi que la coordination fédérale.

La convention de partenariat a été rédigée et approuvée par Reality Game. Le partenariat devait être mis en place pour la saison 2021, mais la compétition a été reportée plusieurs fois, puis annulée en raison de la crise sanitaire. Une session de rattrapage a finalement été organisée, condensée en une seule journée le 12 Septembre. Elle devrait avoir lieu normalement l'an prochain, avec la participation de la Fédération.

Il reste à concevoir la communication autour de la compétition : promotion des événements et retransmission.

NdIr : A la date de la parution de ce PV, le partenariat a été finalisé et officialisé sur les réseaux sociaux.

TSVA

État du dossier : en cours

Chargé de dossier: Thibault BARRÉ

Il s'agit de mettre en place une compétition nationale de Tir Sportif de Vitesse Airsoft (TSVA).

Le règlement officiel d'IPSC (International Practical Shooting Confederation) a été entièrement traduit en français par la commission. Les expérimentations ont cependant montré qu'il est très dense et difficile à appréhender. Il a donc été utilisé comme point de départ pour proposer une version simplifiée et adaptée à la pratique Airsoft, tout en restant fidèle au règlement d'origine. Cette nouvelle version est en cours de rédaction.

En plus de mettre à profit sa propre expérience, Thibault, le chargé de dossier, s'appuie sur Christian, compétiteur qualifié pour la coupe du monde G&G de Taiwan, et Jeff, moniteur d'IPSC depuis 20 ans.

Un travail de recherche et d'expérimentation a été initié pour trouver les cibles qui seront utilisées dans le cadre de la compétition.

Airsoft Milsim Compétitif

<u>État du dossier</u> : **en pause** <u>Chargé de dossier</u> : À définir

Le but du dossier est de mettre en place une compétition nationale reposant sur un format d'événement Milsim, reproductible, dans lequel les joueurs seraient opposés à des non-joueurs (organisateur et/ou environnement).



De la documentation a été produite, notamment grâce à l'aide de la Fédération Italienne d'Airsoft (FIGT) qui a déjà mis en application ce type de format. Le projet est cependant en pause, faute de porteur de projet.



4.5 Commission Formation

Etat des lieux général du chargé de mission

Mot du chargé de mission, Laurent BOSELLI:

"L'exercice 2021 n'aura pas été porteur pour cette commission.

En effet, en tant que nouvel arrivant et nouveau chargé de mission, ma phase d'appréhension du fonctionnement interne de la Fédération aura été plus longue que prévue, et mon enthousiasme, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 sur les sujets à traiter, ambitieux.

Au-delà de cet aspect, cette commission part de zéro.

L'année 2021 aura permis tout de même de démarrer un échange constructif avec mes collègues bénévoles en charge de commissions actives au sein de la FFA, ainsi qu'avec le Président et le Vice-Président."

Mise en place de formations aux premiers secours

<u>État du dossier</u> : **en cours** <u>Chargé de dossier</u> : A définir

L'Airsoft est une activité physique et sportive. À ce titre, sa pratique s'accompagne de risques physiques. Le cadre de pratique étant souvent situé en milieu naturel, plus ou moins éloigné des services de secours, ou parfois sur des sites dangereux, des risques supplémentaires peuvent être craints par les participants.

En France, selon certains critères propres à l'événement, les organisateurs ont l'obligation de mettre en place un dispositif prévisionnel de secours. C'est pour cela qu'un calculateur, basé sur le référentiel national, a été mis à disposition de tous sur le site Internet de la Fédération.

Pour continuer à accompagner les clubs dans la recherche d'un maximum de sécurité, il a été envisagé la mise en place d'une offre de formation aux premiers secours. Ces formations seraient animées par du personnel agréé, à destination des licenciés demandeurs.

Pour aider au financement de ces formations par les participants, un dossier de demande de prise en charge financière de la formation par les collectivités locales est également en projet.



Pour les raisons détaillées par l'état des lieux général de la Commission, le dossier n'a pas avancé cette année.

Mise en place de formations accueil des mineurs

<u>État du dossier</u> : **en pause** <u>Chargé de dossier</u> : A définir

Le projet consiste à mettre en place une offre de formation orientée sur l'accueil des mineurs, notamment une formation pour les mineurs et une formation pour les encadrants.

Pour les raisons détaillées par l'état des lieux général de la Commission, le dossier n'a pas avancé cette année.



4.6 Commission Événementiel

Etat des lieux général

La Commission Événementiel a été créée il y a quelques mois. Elle commence sa mission en menant des réflexions sur des idées de projets qui lui ont été confiés.

OP FFA

État du dossier : en cours

Chargé de dossier: Yves-Mari PRADELLE

L'idée de ce projet est de lancer l'organisation d'OPs par la Fédération. Une première OP est envisagée à titre expérimental.

Le projet débute tout juste. Un certain nombre d'idées de scénarios et de fils rouges sont en développement.

Sans connaître le terrain qui sera sélectionné, il est difficile de pousser plus loin la réflexion.

Les rencontres de la Fédé

<u>État du dossier</u> : **en cours** <u>Chargé de dossier</u> : À définir

Le projet consiste à profiter des déplacements des administrateurs sur le territoire pour organiser des rencontres ouvertes à tous, pour échanger librement dans un cadre neutre et convivial (restaurant, café...).

Les déplacements ont été limités en raison de la crise sanitaire, aucune rencontre de la fédé n'a eu lieu cette année.



4.7 Commission Technique

Présentation de la commission

La commission technique est chargée d'assurer l'aide aux utilisateurs, qu'ils soient internes (staff fédéral) ou externes (clubs et licenciés). Elle est également responsable du choix, de la maintenance et du développement des outils de la Fédération.

Elle peut être amenée à choisir parmi plusieurs outils, faire des montées de versions d'outils ou encore réaliser ou faire réaliser des évolutions de nos outils.

La commission technique gère l'intranet de la Fédération nommé GESAD permettant la **GES**tion des **AD**hérents de la FFA.

Elle est aussi garante de la gestion des droits et de la sécurisation des données.

Cette commission se répartit sur plusieurs branches, notamment :

- Aide aux utilisateurs ;
- Maintenance informatique;
- Évolutions des outils ;
- Choix des outils de la FFA;
- Gestion des serveurs / Base de données ;
- Gestion des noms de domaines ;
- Gestion des sauvegardes de la FFA;
- Réduction des coûts informatiques.

Mise en conformité RGPD des cookies du site Internet

État du dossier : achevé

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

Suite à l'entrée en vigueur du RGPD, la politique de gestion des cookies du site Internet a dû être revue pour permettre une analyse et une gestion plus fine des cookies par les utilisateurs.

Pour cela, un nouveau module a été mis en place (encart en bas à gauche du site Internet) et la description de chacun des cookies du site a été ajoutée.

Outil de veille juridique

État du dossier : en pause

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY



Le but de ce projet est de développer un outil capable d'effectuer automatiquement une veille juridique. Cet outil détectera toute évolution dans les sources légales citées dans nos dossiers. Lorsqu'une évolution sera détectée, il en informera la Commission Juridique qui pourra analyser son impact, et, le cas échéant, mettre à jour les dossiers impactés.

Cet outil nous permettra de gagner en réactivité pour suivre les évolutions législatives et réglementaires.

Des preuves de concepts techniques ont été réalisées (Proof Of Concept). Le projet a cependant dû être mis en pause par manque de disponibilité des bénévoles par rapport aux missions de la Commission.

Migration de l'infrastructure du GESAD

État du dossier : achevé

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

Suite à l'arrêt du support de Plesk (ancienne plateforme d'hébergement du GESAD) par OVH, une migration de l'infrastructure du GESAD était nécessaire avant cette date afin d'assurer une continuité de service.

Il a donc fallu étudier de nouvelles solutions pour héberger le GESAD. Cette étude s'est faite en lien avec l'équipe de développement pour répondre aux pré-requis techniques du GESAD. Une nouvelle plateforme a été sélectionnée. Des adaptations du GESAD ont été nécessaires avant de procéder à la migration qui a eu lieu courant Août.

Aujourd'hui, la nouvelle instance du GESAD a pris le relais sur la nouvelle plateforme, sans aucune perte de données.

Quelques problèmes non bloquants sont apparus suite à la migration.

La Commission Technique travaille en lien étroit avec l'équipe de développement afin de corriger les problèmes au fur et à mesure de leur identification.

Le chargé de mission tient à féliciter l'ensemble des personnes ayant participé au projet car les choix techniques retenus ont pu démontrer une résilience forte lors de l'incident d'OVH sur le datacenter de Strasbourg, résilience ayant permis d'éviter toute coupure de service.

Assistance aux utilisateurs du GESAD

État du dossier : récurrent

Chargé de dossier : Laetitia DUSSAULE

Certains utilisateurs du GESAD peuvent éprouver des difficultés ou rencontrer des problèmes qu'ils nous remontent via différents canaux.



L'équipe a pour objectif d'aider les utilisateurs à surmonter leurs difficultés, soit en les guidant, soit en les prenant par la main sur la gestion du club quand c'est nécessaire.

Il arrive également qu'il faille intervenir directement en base de données dans certains cas.

La capitalisation de ces problèmes est très précieuse puisqu'elle nourrit la réflexion des évolutions ultérieures du GESAD, dans un objectif d'amélioration continue.

Le chargé de mission tient à remercier tout particulièrement Laetitia DUSSAULE, l'Assistante Technique de la Fédération, qui œuvre à la résolution d'une majeure partie des remontées des utilisateurs.

Corrections des bugs liés aux adresses mail du GESAD

État du dossier : achevé

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

Le GESAD intègre un outil d'envoi de mails aux licenciés. Cet outil est utilisé pour communiquer les informations importantes de la Fédération, comme les convocations aux Assemblées Générales.

Dernièrement, certains blocages ont été constatés dans le fonctionnement de l'outil. Une enquête a permis de déterminer une mauvaise gestion d'erreur lorsque l'outil rencontrait une adresse email erronée, et un manque de cohérence dans les règles de validation des adresses mail selon les pages du GESAD.

Un travail dans la base de données a permis de lister les adresses mails mal formatées afin de les corriger.

Des corrections ont été apportées au GESAD :

- La dernière norme de formatage des adresses mails a été implémentée par le processus de validation des adresses mails ;
- La gestion des erreurs d'envoi de mails a été revue.

Affranchissements des kits d'affiliation du GESAD

État du dossier : achevé

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

Dans sa partie administrateur, le GESAD possède un module capable d'effectuer différents types d'exports afin d'automatiser certaines tâches récurrentes. C'est notamment le cas pour l'édition des licences.

Suite à la mise en place, en 2021, du kit d'affiliation, il a fallu automatiser l'expédition de colis, pour éviter que cette tâche, très importante au vu des volumes, ne soit réalisée à la



main. Le module d'export a donc été mis à jour afin que le GESAD soit en mesure de gérer l'affranchissement des colis envoyés pour l'affiliation.

GESAD Version 4.0

État du dossier : en cours

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

Suite à un chantier de re-priorisation des évolutions du GESAD, la version initialement prévue comme étant la 4.0 a été re-priorisée. Son contenu a été dispatché dans le contenu des versions futures. Finalement, la version 4.0 aura pour but d'intégrer des évolutions centrées sur la gestion des licences, des bonus clubs ainsi qu'une refonte de la notion d'affiliation.

Concernant les licences, le but est de pouvoir en proposer différents types (loisirs, sportive, arbitre, etc.) auxquels s'ajouteront une ou plusieurs options (patch, garantie corporelle complémentaire, etc.).

Concernant les bonus clubs, le but est de pouvoir gérer automatiquement leurs envois, tels que la signalétique pour une nouvelle affiliation, une banderole en fonction du nombre de membres, etc. Chaque bonus sera paramétrable selon plusieurs critères : années, type de club, affiliation/réaffiliation, nombre, etc.

Enfin, concernant la refonte de la notion d'affiliation, le but est d'intégrer les coûts d'affiliation et de réaffiliation du club, qui sont des notions différentes de la prise de licence.

La phase de spécification a été effectuée en lien avec l'équipe de développement. Le devis a été validé par le Conseil d'Administration à l'issue d'une présentation. Les développements ont été lancés et la livraison est prévue pour fin Septembre.

GESAD Version 4.1

<u>État du dossier</u> : en pause

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

Les cartes géographiques, initialement présentes dans l'annuaire des clubs, avaient dû être retirées lors d'une mise à jour précédente en raison de contraintes techniques. La version 4.1 du GESAD (numéro non définitif) a pour but de trouver des solutions techniques à ces contraintes et de re-développer ce module.

La rédaction des spécifications est entamée mais le projet a été re-planifié pour 2022 par la Commission afin de se concentrer sur le contenu de la version 4.0 jugé plus prioritaire.



GESAD Version 4.2

État du dossier : en pause

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

La version 4.2 du GESAD (numéro non définitif) a pour but de mettre le GESAD en conformité avec le RGPD.

À ce jour, l'audit mené par le groupe de travail sur le RGPD n'est pas terminé. La Commission technique est donc dans l'attente des conclusions du groupe de travail sur le RGPD pour pouvoir lancer les travaux.

Dans l'attente de ces évolutions, qui ne pourront avoir lieu qu'une fois l'audit effectué, la Commission technique a été sensibilisée aux enjeux du RGPD. Elle reste vigilante quant aux données personnelles qui sont utilisées par le GESAD et les autres outils utilisés en interne.

GESAD Version 4.3

<u>État du dossier</u> : en pause

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

La version 4.3 du GESAD (numéro non définitif) a pour but de proposer des outils pour faciliter la gestion associative de nos clubs. Par exemple : Module de gestion de la comptabilité de l'association, module de gestion de paiements des adhésions, module de paiement pour la PAF des événements, etc.

Une coopération avec AssoConnect avait initialement été envisagée. Le Conseil d'Administration ayant finalement jugé les coûts de fonctionnement de la solution proposée comme trop onéreux, la solution d'un développement du GESAD a donc été adoptée.

Le groupe de travail de la Commission Communication n'a pas encore rendu ses conclusions sur le sujet. La Commission Technique reste donc dans l'attente de ces éléments pour pouvoir démarrer le travail sur ce dossier.

GESAD Version 4.4

État du dossier : en pause

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

La version 4.4 du GESAD (numéro non définitif) a pour but d'intégrer la gestion des tournois sportifs directement au GESAD : Création, inscriptions, fiche de gestion de la compétition, intégration et publication des résultats.

La Commission Airsoft Sportif n'a pas encore pu avancer sur le sujet, la Commission Technique reste donc en attente de ces éléments pour pouvoir démarrer ce chantier.



5 Election des membres du Conseil d'Administration

5.1 Présentation des candidats

5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire 2020, et la démission récente de Marion POULIT, le Conseil d'Administration est présentement composé des membres suivants :

- Thibault BARRÉ, coopté le 10 Février 2021, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024;
- Laetitia CERVANTES, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Laurent BOSELLI, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024;
- Matthis GOURNAY, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022 ;
- Alexis POPOFF, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024;
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022.

Le Conseil d'Administration, composé au maximum de 12 administrateurs, est renouvelé de moitié tous les 2 ans. Cette année n'est pas une année d'élection. Cependant, suite à la démission de Marion POULIT, il reste 4 sièges vacants. La cooptation de Thibault BARRÉ le 10 Février 2021 par le Conseil d'Administration doit également être confirmée par l'Assemblée.

Le Président précise également que, conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut procéder à des cooptations en cours d'année, en remplacement du mandat non terminé d'un administrateur. Conformément aux statuts, cette cooptation doit être validée par un vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi, le cas échéant, le candidat est alors élu pour un mandat prenant fin, selon le mandat de l'administrateur remplacé.

5.1.2 Nouvelles candidatures

Le Président demande à l'Assemblée si des candidatures sont à enregistrer.

- Julien ROUSSEAU présente sa candidature au Conseil d'Administration;
- Camille SAD-PENON présente sa candidature au Conseil d'Administration;
- Thibault BARRÉ présente sa candidature au Conseil d'Administration suite à sa cooptation.



5.2 Votes et proclamation des résultats

Il est procédé au vote pour les candidatures au Conseil d'Administration.

Avec 115 voix pour, chacun des candidats est élu à l'unanimité.

Le Président proclame les résultats. Les membres du Conseil d'Administration félicitent les nouveaux élus et en profitent pour leur souhaiter la bienvenue au sein du Conseil d'Administration.

À l'issue du vote, le Conseil d'Administration est donc composé de :

- Thibault BARRÉ, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Laetitia CERVANTES, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Laurent BOSELLI, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Matthis GOURNAY, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024 ;
- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022;
- Alexis POPOFF, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2024;
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022;
- Julien ROUSSEAU, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022;
- Camille SAD-PENON, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022.

5.3 Remerciements

Le Président en profite pour remercier chaleureusement Marion POULIT qui a été une ressource extrêmement précieuse au sein du Bureau.



6 Elections du Bureau par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du nouveau Conseil d'Administration doivent se réunir en huis clos afin de se répartir les postes au sein du Bureau. Benoit MARIUS invite les Administrateurs à sortir pour se réunir à l'extérieur afin de délibérer.

A l'issue des discussions et des délibérations en huis-clos du Conseil d'Administration, les Administrateurs reviennent dans la salle d'Assemblée. Le Président remercie les licenciés pour leur patience et proclame les résultats :

Sont donc nommés au Bureau par le Conseil d'Administration :

- Benoit MARIUS : en qualité de Président ;
- Yves-Mari PRADELLE : en qualité de Vice-Président ;
- Matthis GOURNAY : en qualité de Secrétaire ;
- Camille SAD-PENON : en qualité de Secrétaire-Adjoint ;
- Jérôme MACE-FRANCAZAL : en qualité de Trésorier.



7 Election des chargés de missions par le Conseil d'Administration

Commission Communication : Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration conserve Laetitia CERVANTES comme chargée de mission responsable de la commission communication.

Commission Juridique : Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration conserve Thibault BARRÉ comme chargé de mission responsable de la commission juridique.

Commission Prévention : Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration conserve Jérôme MACÉ-FRANCAZAL comme chargé de mission responsable de la commission prévention.

Commission Airsoft Sportif: Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration conserve Alexis POPOFF comme chargé de mission responsable de la commission airsoft sportif. Cependant, Alexis ayant fait part de certaines difficultés de management rencontrées, il est décidé avec lui d'une mise sous tutelle de la commission par le Président et le Vice-Président.

Commission Formation: Laurent BOSELLI explique ne pas être candidat à son renouvellement à ce poste et demande à ce que la pertinence d'une commission formation, sous cette forme, soit reconsidérée, en faisant valoir ses arguments. Le Président indique qu'il étudiera la question avec Laurent avant de la soumettre au Conseil d'Administration ultérieurement.

Commission Événementiel : Yves-Mari PRADELLE demande à ce que la pertinence d'une commission événementiel soit reconsidérée, en faisant valoir ses arguments. Le Président indique qu'il étudiera la question avec Yves-Mari avant de la soumettre au Conseil d'Administration ultérieurement.

Commission Technique : Suite à sa candidature, le Conseil d'Administration conserve Matthis GOURNAY comme chargé de mission en charge de la commission technique.



8 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir

8.1 Orientations générales

Voici les orientations générales que le Président propose pour l'exercice à venir :

Après un débat, initié par le Conseil d'Administration, autour de l'organisation interne fédérale et son fonctionnement, le Président propose la mise en oeuvre d'un important chantier comme principale mesure de l'exercice à venir :

- Une restructuration interne sera opérée pour mieux correspondre aux besoins.
- Un balayage complet des projets en cours, en pause et à venir, sera mis en œuvre par le Président, le Vice-Président et chacun des chargés de missions. Le but étant de réduire la charge des commissions en effectuant une priorisation stricte arbitrée par le Président. Les éventuels recours seront étudiés par le Conseil d'Administration.

En amont de l'Assemblée, les rapports de chaque commission, comportant notamment leurs missions envisagées pour l'exercice à venir, ont été envoyés aux participants. En conséquence de la proposition du Président, ces missions sont toutes mises de côté en attendant de faire le point pour chacune des commissions avec le Président, le Vice-Président et le chargé de mission.

8.2 Fil-rouge

Le Président souhaite également que deux des axes des exercices précédents restent en fil rouge, à savoir : la fidélisation des bénévoles et la sécurisation financière de la Fédération.

Pour la fidélisation des bénévoles, des solutions continueront d'être étudiées, au fil des besoins, pour améliorer le confort de travail et l'efficacité. Le but est d'encourager l'engagement bénévole et la productivité. Des rencontres physiques plus régulières sont également envisagées afin de maintenir la motivation.

Pour la sécurisation financière, de nouvelles sources de revenus seront étudiées par le Trésorier. Sera notamment étudiée la possibilité d'inclure la recherche des sources de financement directement dans le cadre des projets, en lien avec le Trésorier.

8.3 Mise en place des disciplines sportives

Un chantier global devra être mené pour la mise en place des disciplines sportives, en cohérence avec le Code du Sport. Des échanges avec les organes et intervenants concernés



seront organisés pour aboutir à des propositions de changements statutaires. Une fois ces changements adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire, ils seront déclinés dans les divers domaines d'application, notamment au sein des commissions et dans le GESAD.

8.4 Règlement Général sur la Protection des Données

L'application du RGPD devra rester une priorité. La réglementation est entrée en vigueur il y a plus de trois ans, et son application doit progresser plus rapidement au sein de la Fédération. Le travail devra se poursuivre sur ce dossier, notamment par la mise en place d'un chantier avec l'implication globale du staff fédéral.

8.5 Recrutement de bénévoles

La Fédération est construite sur le modèle associatif. Une cotisation annuelle de 8 € n'est pas suffisante pour financer le salaire et les charges de plusieurs salariés en plus des autres charges de la Fédération. Une salariée n'est pas suffisante pour gérer tous les dossiers et répondre à vos nombreuses sollicitations.

En réglant votre cotisation à la FFA, vous ne devenez pas un client mais un adhérent. À ce titre, vous rejoignez une structure dans laquelle les adhérents font avancer les choses. Aujourd'hui la Fédération a besoin de ses adhérents, besoin de vous, pour pouvoir continuer son action.

Rejoindre le staff, c'est l'occasion d'échanger tous ensemble sur les dossiers qui vous intéressent pour que l'on puisse lancer des nouveaux projets à l'échelle nationale. C'est aussi l'occasion d'utiliser les outils et les moyens de la Fédération pour mener à bien des projets, et donc de se faire une solide expérience. Par exemple, en travaillant sur les dossiers de subventions, c'est l'occasion d'apprendre à le faire pour votre association.

Lors des Assemblées Générales Ordinaires, beaucoup de projets sont lancés. Cependant, chaque année, beaucoup trop peu de bénévoles prennent part aux travaux. Conformément à la législation, la Fédération est une structure associative. Comme dans un club d'Airsoft si des pratiquants souhaitent qu'un dossier aboutisse, le meilleur moyen est d'y prendre part activement. Les objectifs des différentes commissions seront fonctions des volontaires pour les mener à bien. Il ne s'agit donc pas d'engagements, mais d'objectifs, subordonnés à l'engagement bénévole pour chacun d'eux.

Nous recherchons tous types de profils, pour différents projets. Alors n'hésitez plus, et prenez contact dès aujourd'hui pour rejoindre une équipe dynamique et motivée.

Pour que la Fédération soit toujours là demain, rejoignez-nous aujourd'hui!



8.6 Vote des orientations

Des échanges ayant pu avoir lieu pour chacunes des mesures annoncées, le Président demande à l'Assemblée de voter sur les orientations de la Fédération et les missions des commissions.

Avec **115** voix pour, l'Assemblée approuve, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, les orientations de la Fédération et les missions des commissions pour l'exercice 2021 proposées par le Conseil d'Administration.



9 Vote du budget

Le budget prévisionnel est disponible en annexe du présent document.

9.1 Budget Prévisionnel

Après une discussion lancée par Matthis GOURNAY, un vote de 98 voix pour et 17 abstentions retient la somme prévisionnelle de 60 000 € pour les cotisations. Ce montant s'entend sous réserve d'allégement des mesures sanitaires qui pèsent sur les événements, de manière à ce que l'activité puisse continuer de reprendre, et avec elle, la reprise de licences.

Le cas contraire, une compensation de l'Etat est espérée. Cependant, d'après les dernières évolutions du dispositif, à moins d'un changement d'orientation de l'Etat, il ne faut plus compter percevoir des subventions d'exploitation. Aucune subvention n'est donc prévue dans le budget prévisionnel.

Les montants de charges prévus pour 2022 sont proches de ceux de l'année 2021, avec quelques ajustements selon les informations connues à ce jour :

Le budget prévisionnel pour les déplacements est augmenté de manière à favoriser plus de déplacements des administrateurs pour représenter la Fédération lors de certains événements et permettre la production de contenu audiovisuel pour la chaîne Youtube en plein démarrage.

Le montant de l'assurance devrait évoluer pour suivre le retour espéré à la normal du nombre de licences.

Le montant des locations informatiques comprend un coût de maintenance prévisionnelle pour le GESAD afin d'accompagner ses évolutions.

Les charges sociales avaient été réduites pendant la crise sanitaire en raison du placement de Laetitia en activité partielle dès le mois d'Avril 2020. Elles devraient revenir à la normale à son retour à temps plein.

Le budget prévisionnel pour la communication est plus important qu'auparavant afin d'accompagner le développement des disciplines sportives au sein de la Fédération.

Le budget "petits logiciels" est presque exclusivement dédié aux évolutions du GESAD. Cependant, ce budget ne sera probablement pas suffisant pour faire développer toutes les fonctionnalités en chantier au sein de la commission technique. C'est pourquoi il est possible que ces développement soient étalés sur plusieurs années, ou qu'une nouvelle source de financement soit nécessaire pour les financer.



Les coûts d'équipements sont prévus pour répondre à des besoins divers. En 2022, il est possible qu'une partie de ce budget soit consacré à l'acquisition d'équipements dédiés à l'Airsoft Sportif.

Le budget d'achat de marchandises est provisionné pour la production du patch collector ainsi que des bonus club du kit d'affiliation.

Le budget prévisionnel 2022 est donc **déficitaire de plus de 10 000 €**.

Laurent BOSELLI propose un objectif de 5 000 € de vente de produits, dans le cadre du projet boutique FFA, pour compenser en partie le déficit annoncé. Cet objectif est validé, mais sa prise en compte dans le prévisionnel n'est pas retenue suite à un vote de 56 voix pour et 59 voix d'abstention. L'Assemblée espère donc que le déficit sera moins important que prévu.

Plus que jamais, trouver de nouvelles ressources financières s'avère donc indispensable pour la viabilité de la Fédération, faute de quoi une augmentation du montant des cotisations en 2023 deviendra incontournable. Pour l'heure, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité retenir cette solution, bien que cela signifie un exercice déficitaire pour 2022.

9.2 Licence collector

Comme pour les années précédentes la licence collector sera composée d'une licence classique, qui sera accompagnée d'un patch PVC collector. Pour l'année 2022, le patch collector, issu d'une série limitée, n'a pas encore été déterminé. La production des patchs sera lancée avant la fin de l'année, en se basant sur les volumes de licences collector des années précédentes, pour permettre de les envoyer dès le début de l'année 2022.

9.3 Montant des cotisations 2022

Le montant actuel des cotisations ne nous permet pas d'équilibrer le budget. Néanmoins, conformément à la décision du Conseil d'Administration, il est proposé de conserver le montant actuel des cotisations et d'absorber le déficit pour ne pas pénaliser davantage les clubs et les pratiquants suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Cependant, avec l'augmentation régulière du coût de la vie, des charges salariales, de la nécessité de financer des nouveaux projets, surtout dans un contexte où l'investissement bénévole des membres pour leur Fédération est aussi léger en proportion de leur nombre, et nécessite donc de faire appel à des prestations professionnelles sur certains postes de dépenses, la viabilité de la Fédération est menacée. Son financement devra dorénavant nécessairement passer par des nouvelles sources, ou, à défaut, par des augmentations prochaines et inévitables des cotisations.



9.3.1 Proposition du Conseil d'Administration

Montant des cotisations fédérales annuelles (les mêmes qu'en 2021) :

- Licence de base : 8 € par membre d'un club affilié, 5 € dès Septembre ;
- licence de base : 10 € pour les licenciés individuels, 6 € dès Septembre ;
- licence collector : 12 € par membre d'un club affilié, 9 € dès Septembre ;
- licence collector : 14 € pour les licenciés individuels, 10 € dès Septembre ;
- cotisations d'assurance selon le nombre de membres, soit :

de 2 à 4 membres : 12,00€ de 5 à 9 membres : 11,00€ de 10 à 14 membres : 9,00€ de 15 à 19 membres : 8,00€ de 20 à 24 membres : 6,00€ de 25 à 29 membres : 5,00€ de 30 à 34 membres : 4,50€ de 35 à 39 membres : 4,00€ de 40 à 44 membres : 3,00€ de 45 à 49 membres : 2,00€ de 50 à 99 membres : 1,00€ à partir de 100 membres : offerte

9.4 Précisions

Les demandes d'affiliations et de licences 2021 seront fermées le 1er Novembre 2021, et celles pour 2022 seront ouvertes le 15 Novembre 2021. Ces dates sont des objectifs mais pourront varier selon les contraintes techniques inévitables lors du démarrage d'une nouvelle période de demande d'affiliations et de licences.



10 Fin de séance

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions. En l'absence de questions, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les licenciés présents d'avoir fait le déplacement et lève la séance à 19 h 30.

Certifié conforme le 11/09/2021

Le Président, Benoit MARIUS :

Le Secrétaire, Matthis GOURNAY:





COMPTE DE RESULTAT 2020

FĚDÉRATION FRANÇAISE D'AIRSO	DFT	CHARGES					PRODUITS 4 - RESSOURCES PROPRES								
1	- DEPENSES	DE FONCT	IONNEMEN	Т											
NATURE	2019	Prévisions 2020	2020	Delta	Evolution	Prévisions 2021	NATURE	2019	Prévisions 2020	2020	Delta	Evolution	Prévisions 2021		
A - CHARGES ADMINISTRATIVES	7						A - RESSOURCES FEDERALES								
Charges de gestion courante	199,04€	200,00€	228,86€	14,43%	14,98%	200,00€	Cotisations	67 678,52 €	65 000,00€	56 512,84€	-13,06%	-16,50%	65 000,00 €		
Fournitures	3 553,76 €	2 900,00€	3 152,56 €	8,71%	-11,29%	3 600,00 €	SOLDE	67 678,52€	65 000,00€	56 512,84€	-13,06%	-16,50%	65 000,00 €		
Frais téléphoniques	322,28€	240,00€	279,84€	16,60%	-13,17%	260,00€									
Frais postaux	3 993,64 €	3 500,00 €	2 351,58 €	-32,81%	-41,12%	5 000,00€	B - VENTES								
Déplacements, missions, réceptions	1 691,90 €	3 000,00€	2 306,01 €	-23,13%	36,30%	4 500,00 €	Ventes de produits	455,94€	400,00€	294,79€	-26,30%	-35,34%	280,00 €		
Assurances	10 003,67 €	10 050,00€	10 106,68€	0,56%	1,03%	10 000,00 €	SOLDE	455,94€	400,00€	294,79€	-26,30%	-35,34%	280,00 \$		
Locations informatiques	1 829,93 €	1 800,00€	962,35€	-46,54%	-47,41%	3 265,00 €									
Locations immobilières	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00%	0,00€	C - REVENUS FINANCIERS								
Rémunération des personnels	17 702,58 €	18 100,00 €	18 184,01€	0,46%	2,72%	19 100,00 €	Intérêts du compte-livret	115,64€	115,00€	81,88€	-28,80%	-29,19%	60,00€		
Charges sociales et de personnel	9 743,37 €	8 200,00 €	4 584,86€	-44,09%	-52,94%	8 350,00 €	SOLDE	115,64€	115,00€	81,88€	-28,80%	-29,19%	60,00€		
SOLDE	49 040,17 €	47 990,00 €	42 156,75 €	-12,16%	-14,04%	54 275,00 €									
							D - REVENUS DIVERS								
B - CHARGES FINANCIERES							Dons manuels	0,00€	0,00€	51,00€	0,00%	100,00%	0,00€		
Frais bancaire LCL	165,32€	180,00€	161,20€	-10,44%	-2,49%	175,00€	Produits de gestion courante	297,03€	150,00€	3 295,68€	2097,12%	1009,54%	150,00€		
Frais bancaire Paypal	1 498,72 €	1 400,00€	1 027,38€	-26,62%	-31,45%	1 400,00 €	SOLDE	297,03€	150,00€	3 346,68€	2131,12%	1026,71%	150,00€		
SOLDE	1 664,04 €	1 580,00€	1 188,58€	-24,77%	-28,57%	1 575,00 €									
							5 - AIDES ET SUBVENTIONS								
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION							Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00%	0,00€		
Publicités, relations publiques	2 162,01 €	2 000,00 €	1 088,48€	-45,58%	-49,65%	1 000,00€	Subventions d'exploitation	0,00€	0,00€	26 749,39€	0,00%	100,00%	2 400,00 €		
SOLDE	2 162,01 €	2 000,00 €	1 088,48€	-45,58%	-49,65%	1 000,00€	SOLDE	0,00€	0,00€	26 749,39€	0,00%	100,00%	2 400,00 €		
			6 - PRESTATIONS EN NATURE												
Petits Logiciels	2 - DEPENS		746,83€	E0 210/	3102,53%	2 100 00 6	Bénévolat			355 508,75€	100 200/	138,60%	220,000,00.4		
Mobilier	23,32 €	1 500,00 €		-50,21%	-95,39%		Prestations en nature	148 997,00 €	120 000,00€	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		50,11%			
Equipement	3 254,13 € 4 205.16 €	1 000,00 € 5 500,00 €	149,99 € 13 939,52€	-85,00% 153,45%	231,49%	600,00 € 2 000.00 €	Emploi des prestations en nature	12 922,00 € 12 922.00 €	11 000,00 € 11 000,00 €	19 396,79€ 19 396,79€	76,33% 76,33%	50,11%	15 000,00 € 15 000,00 €		
Achats de marchandises	5 094.78 €	2 900.00 €	3 147.00€	8,52%	-38,23%	/	Personnel bénévole		120 000,00 €	355 508,75€	196,26%	138,60%			
	12 577,39 €	/	,	64,98%	42,98%		SOLDE	148 997,00 € 0,00 €	0.00€	0.00€	0,00%	0,00%	0,00 €		
30101	12 5//,53 €	10 900,00 €	17 905,54€	04,5670	42,3070	8 940,00 €	30101	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,0076	0,0070	0,00 €		
3 - DEPENSES DIVERSES							TOTAL PRODUITS	68 547,13€	65 665,00€	86 985,58€	32,47%	26,90%	67 890,00 €		
Pertes sur créances irrécouvrables	170,00€	150,00€	0,00€	-100,00%	-100,00%	150,00€									
SOLDE	170,00€	150,00€	0,00€	-100,00%	-100,00%	150,00€		2019	Prévisions 2020	2020	Delta	Evolution	Prévisions 2021		
TOTAL CHARGES	65 613,61 €	62 620,00 €	62 417,15 €	-0,32%	-4,87%	65 940,00€	RESULTAT DE L'EXERCICE	2 933,52 €	3 045,00 €	24 568,43 €	706,84%	737,51%	1 950,00 €		
							REPORT N-1	17 679,91 €	20 613,43 €	20 613,43 €	0,00%	16,59%	45 181,86 €		
Fédération Française d'Airsoft - sirer	n : 810 655 58	9					SOLDE	20 613,43 €	23 658,43 €	45 181,86 €	90,98%	119,19%	47 131,86 €		

Fédération Française d'Airsoft - siren : 810 655 589

29 rue Antoine Meillet, 03000 MOULINS

www.ffairsoft.org



COMPTE DE RESULTAT 2021

FEDERATION FRANÇAISE D'AIRSO		CHARGES					PRODUITS								
1 -	DEPENSES	DE FONCTI	ONNEMEN	Т			4 - RESSOURCES PROPRES								
NATURE	2020	Prévisions 2021	2021	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2022	NATURE	2020	Prévisions 2021	2021	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2022		
A - CHARGES ADMINISTRATIVES]						A - RESSOURCES FEDERALES								
Charges de gestion courante	228,86€	200,00€	212,05€	6,03%	-7,35%	100,00€	Cotisations	56 512,84 €	65 000,00€	53 591,64€	-17,55%	-5,17%	60 000,00 €		
Fournitures	3 152,56 €	3 600,00€	1 235,70 €	-65,68%	-60,80%	2 300,00€	SOLDE	56 512,84€	65 000,00 €	53 591,64€	-17,55%	-5,17%	60 000,00 €		
Frais téléphoniques	279,84€	260,00€	346,32€	33,20%	23,76%	373,00€									
Frais postaux	2 351,58 €	5 000,00€	3 056,35 €	-38,87%	29,97%	3 900,00€	B - VENTES								
Déplacements, missions, réceptions	2 306,01€	4 500,00 €	3 407,12 €	-24,29%	47,75%	6 700,00€	Ventes de produits	294,79€	280,00€	536,05€	91,45%	81,84%	400,00€		
Assurances	10 106,68 €	10 000,00 €	8 571,10€	-14,29%	-15,19%	10 000,00€	SOLDE	294,79€	280,00€	536,05€	91,45%	81,84%	400,00€		
Locations informatiques	962,35€	3 265,00 €	1 301,81€	-60,13%	35,27%	3 300,00€									
Locations immobilières	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00%	0,00€	C - REVENUS FINANCIERS								
Rémunération des personnels	18 184,01€	19 100,00 €	19 180,06€	0,42%	5,48%	19 690,31€	Intérêts du compte-livret	81,88€	60,00€	78,52€	30,87%	-4,10%	100,00€		
Charges sociales et de personnel	4 584,86 €	8 350,00 €	5 667,96€	-32,12%	23,62%	8 600,50€	SOLDE	81,88€	60,00€	78,52€	30,87%	-4,10%	100,00€		
SOLDE	42 156,75 €	54 275,00 €	42 978,47 €	-20,81%	1,95%	54 963,81€		-					-		
							D - REVENUS DIVERS								
B - CHARGES FINANCIERES							Dons manuels	51,00€	0,00€	71,04€	0,00%	39,29%	70,00€		
Frais bancaire LCL	161,20€	175,00€	238,40€	36,23%	47,89%	187,20€	Produits de gestion courante	3 295,68 €	150,00€	214,57€	43,05%	-93,49%	150,00€		
Frais bancaire Paypal	1 027,38€	1 400,00 €	609,61€	-56,46%	-40,66%	850,00€	SOLDE	3 346,68€	150,00€	285,61€	90,41%	-91,47%	220,00€		
SOLDE	1 188,58 €	1 575,00 €	848,01€	-46,16%	-28,65%	1 037,20 €									
		5 - AIDES ET SUBVENTIONS													
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION]						Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00%	0,00€		
Publicités, relations publiques	1 088,48 €	1 000,00 €	3 530,54€	253,05%	224,36%	4 000,00€	Subventions d'exploitation	26 749,39€	2 400,00 €	18 817,86€	684,08%	-29,65%	0,00€		
SOLDE	1 088,48 €	1 000,00 €			224,36%	4 000,00 €	SOLDE	26 749,39 €	2 400,00 €	18 817,86€	684,08%	-29,65%	0,00€		
				,						, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,		-,		
2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT								6 - PRE	STATIONS EN	NATURE					
Petits Logiciels	746,83€	2 100,00 €	9 522,50€	353,45%	1175,06%	3 300,00€	Bénévolat	355 508,75 €	230 000,00 €	270 623,83€	17,66%	-23,88%	250 000,00 €		
Mobilier	149,99€	600,00€	314,99€		110,01%	600,00€	Prestations en nature	19 396,79 €	15 000,00 €	9 086,43€	-39,42%	-53,15%	6 000,00 €		
Equipement	13 939,52 €	2 000,00 €	4 414,86€	120,74%	-68,33%	3 500,00€	Emploi des prestations en nature	19 396,79 €	15 000,00 €	9 086,43€	-39,42%	-53,15%	6 000,00 €		
Achats de marchandises	3 147,00 €	4 240,00 €	3 290,45€	-22,40%	4,56%	3 700,00€	Personnel bénévole	355 508,75 €	230 000,00 €	270 623,83€	17,66%	-23,88%	250 000,00 €		
SOLDE	17 983,34 €	8 940,00 €	17 542,80€	96,23%	-2,45%	11 100,00 €	SOLDE	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00%	0,00€		
									,	,					
		TOTAL PRODUITS	86 985,58€	67 890,00€	73 309,68€	7,98%	-15,72%	60 720,00 €							
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00€	150,00€	0,00€	-100,00%	0,00%	50,00€				,			,		
SOLDE				-100,00%	0,00%	50,00€		2020	Prévisions	2021	Delta	Evolution	Prévisions		
TOTAL CHARGES	62 417.15 €	65 940.00 €	64 899.82 €	-1.58%	3,98%	71 151,01 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	24 568,43 €	2021 1 950,00 €	8 409,86 €	331,27%	-65,77%	2022 -10 431,01 €		
	,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,	_,		7. 7.	REPORT N-1	20 613,43 €	,	45 181,86 €	0.00%	119,19%	53 591,72 €		
								-	, , , , ,	•	-,				
Fédération Française d'Airsoft - sirer	า : 810 655 58	19					SOLDE	45 181,86 €	47 131,86 €	53 591,72 €	13,71%	18,61%	43 160,71 €		

29 rue Antoine Meillet, 03000 MOULINS

www.ffairsoft.org